

DÉBAT PUBLIC ÉOLIENNES FLOTTANTES AU SUD DE LA BRETAGNE

Du 11 septembre 2020 au 27 novembre 2020

Compte rendu intégral
Réunion publique
Jeudi 27 mai

SALLE/ADRESSE :	En distanciel, logiciel Zoom
PARTICIPANTS :	170 personnes
DÉBUT > FIN :	18 heures à 20 h 30 (durée du REC : 2 h 28)
QUESTIONS-RÉPONSES :	13 questions

CPDP :

M.	Laurent	PAVARD	Président de la Commission particulière du débat public
M.	Jean-Pierre	BOMPARD	Membre de la Commission particulière du débat public

Eclectic Expérience :

M.	David	PROTHAIS	Animateur
Mme	Olivia	WARION	Animatrice

Intervenants :

Mme	Chantal	JOUANNO	Présidente de la Commission nationale du débat public
M.	Nicolas	CLAUSSET	Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique
M.	Bertrand	DURIN	Directeur de projet débat public énergies marines renouvelables — DREAL Bretagne
M.	Jean-Michel	LOPEZ	Directeur général délégué Transitions environnementales, énergies marines — Région Bretagne
M.	Bertrand	BOURDON	Responsable projets concertation — RTE

COMPTE RENDU DE RÉUNION :

M. David PROTHAIS, animateur

Bonsoir à tous les participantes et participants de cette réunion. Je me permets de vous saluer en tant qu'animateur. Je me vois confier l'animation de cette réunion par la Commission particulière du débat public et la Commission nationale du débat public qui organisent cette réunion de restitution. Nous sommes là ce soir réunit pour entendre la Commission particulière et la Commission nationale du débat public pour présenter le compte rendu et le bilan du débat auquel la plupart d'entre vous ont probablement participé à l'automne dernier, et ainsi que d'entendre les porteurs du projet pour qu'ils partagent la décision qui vient d'être publiée. On vous rappellera probablement le processus du débat public qui a amené les commissions particulières et nationales à produire des documents qui font état de l'ensemble des propos qui ont été recueillis au cours des débats publics, du débat public. Et, in fine, la décision de la maîtrise d'ouvrage qui est attendue en réponse au débat public.

Mais sans plus attendre, je vais vous présenter un petit peu les règles de fonctionnement, si vous voulez bien, de cette réunion et son déroulé. Pour les règles, vous les connaissez si vous avez déjà participé à ce type de réunion. Nous vous demandons, et nous vous proposons, d'adopter collectivement un certain nombre de principes de fonctionnement, notamment celui de l'argumentation. Nous sommes là tous et toutes pour formuler un certain nombre d'arguments par rapport au projet et aux débats qui vous ont occupés, encore une fois, en fin d'année dernière. Nous vous appelons, nous appelons tous les participants et participantes à faire preuve de bienveillance, d'écoute et de respecter les points de vue, les différents points de vue que vous avez. Tous les 133 participants à cette réunion, à cette heure, ne sont pas tous d'accord sur le projet et sur le débat, et c'est bien normal, mais cela ne nous empêche nullement de nous écouter les uns les autres.

Nous ferons appel à la concision des interventions, et je m'assurerai aussi que les intervenants respectent leur temps de parole, ce qui est important pour que chacun ait l'occasion de s'exprimer. Et bien sûr, nous travaillons avec les règles du débat public, en toute transparence. On va demander à chacun de bien vouloir se présenter, nous vous avons demandé pendant le temps d'attente de bien vouloir vous renommer sous Zoom afin que nous sachions les uns les autres qui est l'un autour de la table virtuelle ce soir. La réunion est enregistrée, et les archives seront publiées sur le site du débat et sur la chaîne YouTube du débat public, voilà, en toute transparence pour ceux et celles qui ne peuvent pas participer ce soir, et ce sera versé aux archives qui ont une durée de vie de plusieurs années après ce débat public.

Peut-être avant de vous présenter le déroulé, on peut prendre un temps pour faire connaissance. Je vais passer la parole à Olivia, ma collègue Olivia, pour qu'elle vous pose quelques questions.

Mme Olivia WARION, animatrice

Voilà, donc avant de démarrer cette réunion de restitution, nous souhaiterions faire connaissance, et nous allons vous proposer un petit sondage pour savoir donc qui se trouve autour de la table virtuelle ce soir. Donc je vais inviter mon collègue Morgan à lancer le sondage. Voilà, donc nous souhaiterions savoir en quelle qualité vous participez ce soir, donc évidemment, nous sommes tous citoyens/citoyennes, mais nous souhaiterions savoir si nous avons également des pêcheurs professionnels ou amateurs, des professionnels du nautisme, des plaisanciers, des membres d'associations environnementales ou des acteurs de l'énergie, ou d'autres participants qui se trouvent avec nous ce soir. Donc je vois que vous participez en masse, donc je vais vous laisser quelques minutes. N'oubliez pas de cliquer sur le bouton « soumettre » en bas de votre fenêtre. Donc vous êtes très nombreux ce soir, on va essayer d'atteindre peut-être les 80 % de participation. Je vous laisse encore quelques minutes. Très bien. Donc je pense qu'environ quelques personnes participent. J'attends encore une ou deux minutes. Bon, j'ai l'impression que le vote s'est terminé, du coup, je vais inviter Morgan à partager nos résultats.

Donc nous avons évidemment une majorité de citoyens/citoyennes, c'est en cette qualité que vous participez à cette réunion. Nous avons également beaucoup de participants qui ne sont pas, en fait, dans les catégories du sondage. Nous avons aussi des acteurs de l'énergie, des membres d'associations environnementales, quelques plaisanciers, quelques professionnels du nautisme, et un petit peu de pêcheurs amateurs et professionnels.

Nous allons vous proposer une deuxième question pour savoir de quelle région vous venez ce soir. Donc je vais inviter Morgan à partager la question. Est-ce que vous venez de la région Bretagne, Pays de la Loire ? Nous avons déjà une participation massive. Donc si vous venez de la région Bretagne, Pays de la Loire, ou d'autres régions et même d'un autre pays, c'est possible aussi. 80 % des participants, j'attends peut-être encore une ou deux minutes. Et je vais inviter Morgan... On va voir les résultats ensemble. Voilà, merci. Donc nous sommes ce soir, les participants ce soir viennent majoritairement de la région Bretagne, suivie d'une autre région, ou peut-être ailleurs, d'un notre pays, et en minorité, la région Pays de la Loire. Très bien. Du coup, je vais redonner la parole à David. Merci pour avoir participé.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Olivia, c'est l'occasion, vous voyez, de voir un peu les tendances. Bien sûr, on est tous là pour prendre la parole, donc ce n'est pas le poids écrasant de la majorité qui est là, même si on salue tous les Bretons autour de la table, mais chacun aura bien sûr la possibilité de s'exprimer. On voit quand même qu'on a une diversité de profils qui est assez intéressante pour discuter de ce projet.

Pour vous présenter le déroulé de la réunion et rentrer dans le vif du sujet, on va vous proposer une présentation à partir de maintenant du compte rendu du débat par la Commission particulière de débat public, en l'occurrence par Laurent PAVARD, son président, donc qui fera une intervention pour présenter le compte rendu. Nous aurons à sa suite Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public, qui présentera le bilan qu'en a tiré la Commission nationale. Nous aurons, après ce temps de présentation, un temps d'échange avec vous. C'est à cette occasion, c'est à ce moment-là qu'on vous donnera la parole par rapport aux personnes qui lèveront la main à ce moment, donc à partir de 17h30. Et surtout, n'hésitez pas au cours de présentation à déjà réagir dans le chat, je vois que Élodie MARTINIE-COUSTY, de France Nature Environnement, a déjà commencé à poser un certain nombre de questions.

Dans un deuxième temps de réunion, nous aurons la décision de la ministre et ses motivations, et donc les réactions du ministère de la Transition écologique aux recommandations de la commission, donc encore une présentation également conséquente à la suite de laquelle, là aussi, bien sûr, vous pourrez partager vos observations à l'oral ou à l'écrit via le chat, et on essaiera d'atterrir, si vous voulez bien, collectivement à 20h00 pour clôturer cette réunion. Il y a des temps d'échange assez riches, on espère qu'ils seront suffisants pour qu'en deux heures, on puisse faire le tour de la question au regard de ces éléments.

Voilà, donc sans plus attendre, je vais proposer à Laurent PAVARD de bien vouloir prendre la parole pour présenter le compte rendu du débat public. Merci.

Je vais vous inviter à activer votre micro, Monsieur PAVARD. Excusez-moi, mais on ne vous entend pas.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Oui, j'active le son, voilà. Ravi de vous retrouver après presque 5 mois d'interruption, lors desquels nous avons d'une part rédigé notre compte rendu, et d'autre part, le ministère a lui préparé la décision qui vous sera présentée tout à l'heure.

Je vais aller rapidement, parce qu'il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites. Donc une première diapositive qui présente le projet. Donc je rappelle qu'il s'agit d'un projet de centrale éolienne en deux tranches. Alors, c'est du flottant, une première tranche de 250 MW, dont l'objectif est qu'elle soit attribuée cette année, en 2021, et une deuxième tranche qui serait attribuée en 2024, d'une puissance entre 250 et 500 MW, dans une zone, une macro zone qui a été proposée par le maître d'ouvrage, située au sud de la Bretagne. Voilà, donc on le voit sur la diapositive suivante. Donc vous avez à gauche une carte qui vous précise la zone d'étude, donc la zone d'étude en mer en violet avec l'endroit où la localisation du projet était envisagée, et puis plus généralement jusqu'à terre les zones de raccordement.

Donc il y avait deux questions principales posées par la maîtrise d'ouvrage, la première question posée, conformément d'ailleurs à la loi ESSOC, proposait une localisation à l'intérieur de la zone d'étude en mer pour l'implantation du projet lui-même. Cette zone représentait 1330 km², et la maîtrise d'ouvrage souhaitait qu'à occasion du débat soient identifiées donc deux espaces contigus de 200 et 400 km² pour accueillir les deux tranches dont je viens de parler.

L'autre projet, l'autre problématique qui est tout à fait connexe, c'est le raccordement. Donc effectivement, avoir une idée des souhaits ou des opinions du public sur les zones les moins ou les

plus adaptées pour le raccordement à terre, et plus loin au réseau de transport de RTE. La deuxième question posée par la maîtrise d'ouvrage, c'est les idées ou les contributions sur le cahier des charges, puisque tout appel d'offres donne lieu à un cahier des charges qui va être élaboré dans les mois qui vont venir.

La diapositive suivante, donc quelques points forts du débat, des choses qui ont déjà été dites lors de notre réunion du 17 décembre, mais il est quand même assez important de noter que c'est un projet qui a divisé, en tout cas une chose importante à noter, c'est qu'une majorité d'avis déposés sur la plate-forme en ligne se sont prononcés sur l'opportunité du projet, soit pour le soutenir, soit pour s'y opposer. On n'est pas sur un sondage, donc les chiffres, il ne faut pas trop s'y attacher, mais ce qui est important, c'est de voir que c'est un sujet qui motive et qui divise. Les arguments, je ne vais pas revenir dessus, mais je vais vous donner quelques détails dans les recommandations que nous avons tirées :

- L'avis favorable :
 - la transition énergétique ;
 - le développement de l'éolien ;
 - une énergie propre et décarbonée et qui permet de sortir du nucléaire.
- Les opposants, eux, étant sur la position que :
 - la contribution et la réduction des effets de gaz à effet de serre est tout à fait marginale ou nulle ;
 - que c'est une énergie qui n'est pas pilotable, donc intermittente et coûteuse ;
 - et il y a l'aspect paysage marin qui a été une grosse révélation du débat, c'est-à-dire que c'est un sujet qui a fortement motivé le public.

Et pour essayer d'orienter la décision sur un choix de localisation, donc la commission avait organisé un outil, mis en place un outil en ligne pour permettre au public de se déterminer sur les zones qu'il jugeait soit moins favorables, soit plus favorables pour accueillir le projet. Donc c'est la diapositive suivante, s'il vous plaît. Et donc le résultat qui porte sur presque 1600 réponses, c'est quand même relativement important, montre des résultats tout à fait clairs sur le fait qu'il y a un rejet assez net de toute la partie qui est disons la plus proche des côtes et des îles, qui entraînerait une visibilité des machines supérieure, avec une majorité, la carte de droite est complémentaire, qui montre que plus on est loin, et plus disons le public considère que la zone d'implantation serait favorable. Avec cette précision quand même que l'échelle des couleurs n'est pas tout à fait harmonisée, le vert vif ne correspond pas au même taux d'approbation que le rouge vif. Rouge vif correspond à 90 % de rejet, et le vert vif à 50 %.

La diapositive suivante, donc un autre point fort du débat, c'est le constat que les données sur l'environnement sont très insuffisantes. La maîtrise d'ouvrage a fait une compilation dans le cadre d'une étude bibliographique des données existantes et disponibles, qui ont été jugées pour certaines anciennes, pour d'autres fragmentaires, et qui en tout état de cause n'ont pas été jugées très discriminantes, ou suffisamment discriminantes, pour orienter le choix d'une localisation. On a tenu quand même trois réunions sur les aspects environnementaux, et à l'issue de ces réunions-là, on n'a pas pu tirer de conclusions très claires sur disons un choix de zone. Et donc de façon concomitante, je dirais, évidemment, il y a une forte demande qui s'est exprimée pour des études complémentaires qui soient approfondies et qui ne se limitent pas à la zone du projet, et sous l'égide d'un comité scientifique, aspect important.

Quelques questions sont restées en attente d'éclaircissement. Premier point, c'est un petit peu disons la conséquence de la proposition d'un projet commercial après qu'une concertation ait eu lieu sur le projet expérimental de Groix et Belle-Île. Et donc une partie du public s'est interrogé sur le fait que le projet, les deux tranches qui ont été présentés au débat ne sont peut-être pas les dernières, et que peut-être derrière, il y aurait d'autres projets. Donc là, il y a vraiment une demande d'éclaircissement du public. Il y a également eu des débats sur le prix cible qui a été présenté par la maîtrise d'ouvrage, donc quelle est la justification du prix de 120 euros le mégawattheure qui a été annoncé, des interrogations sur disons le statut de la zone de la conférence régionale de la mer et du littoral qui a été mis aux débats. C'était une proposition de zonage. Et puis deux sujets un peu connexes, mais néanmoins importants pour en particulier les marins, qui est le statut juridique des machines et des marins qui seraient amenés à travailler en zone économique exclusive, la question de la fiscalité. Car

aujourd'hui, il existe bien une taxe sur les éoliennes, mais à l'intérieur des eaux territoriales, et ce n'est pas le cas en zone économique exclusive.

Lorsque nous avons essayé de regarder quelles étaient les positions des uns et des autres, de façon à voir s'il était possible de répondre à la demande de la maîtrise d'ouvrage d'une localisation, la réunion qui a été organisée sur ce sujet spécifique a abouti à un constat d'incompatibilité, c'est-à-dire qu'entre les différentes parties prenantes, le public, les positions des comités des pêches, des plaisanciers et dans une moindre mesure des industriels de l'éolien, il n'a pas été possible de déterminer une zone qui fasse consensus. C'est un sujet, donc la commission, le débat a permis de mettre en évidence un certain nombre de contraintes et des positions fortes, sans arriver à un consensus sur un débat, donc sur une zone. Et donc c'est ce qui a été mis dans le compte rendu de la maîtrise d'ouvrage qui vous expliquera tout à l'heure de façon circonstanciée la façon dont elle a arbitré entre les différentes contraintes.

Sur le raccordement à terre, très rapidement, le sondage en ligne, l'outil « Je choisis ma zone » comportait une partie concernant le raccordement. Les positions ne sont pas extrêmement tranchées, mais ce qu'on peut en dire, c'est que globalement, c'est plutôt les zones centrales, donc B, C et D, qui ont paru plus favorable que les zones E et A pour faire passer les câbles pour le raccordement au réseau. Attention, avec une attention rappelée sur la présence de zones Natura 2000, et une contrainte évidemment qui est que plus on s'éloigne de la côte, et plus le coût du raccordement est élevé. Voilà.

Alors, la commission a tiré, je dirais, les conclusions de ce qui a été entendu, de ce que j'ai très rapidement exposé, en rédigeant 9 recommandations à la maîtrise d'ouvrage. Donc je vais les rappeler rapidement :

- la première porte sur la justification du prix de 120 euros du mégawattheure, donc il était demandé dans cette recommandation que la maîtrise d'ouvrage explique de quelle façon ce chiffre de 120 € a été calculé, avec une échéance, avant l'ouverture de la concertation post-débat ;
- La deuxième recommandation portait sur le statut juridique des parcs, donc à éclaircir, et si possible de faire avancer le dossier sur cet aspect-là. Là encore, il était souhaité que ce soit avant la mise en place de la concertation post-débat ;
- Troisième recommandation sur l'aspect fiscal, alors, il faut que cet aspect soit tranché et clarifié avant que l'appel à concurrence soit lancé, évidemment, puisque les opérateurs doivent pouvoir intégrer cet aspect-là dans leur calcul économique ;
- Quatrième recommandation sur le sujet de la transition énergétique, qui, comme je l'ai dit, a été très controversée, et donc a été demandé une explication sur la contribution de ce projet à la stratégie bas carbone ;
- Cinquième recommandation qui est un peu complémentaire de la précédente, qui est une explications ou une des précisions sur la contribution de ce projet à la sécurisation de la zone électrique Bretagne, puisque c'est un des arguments forts à l'appui de ce projet ;
- Sixième recommandation pour insister pour réaliser des études environnementales in situ sur plusieurs années et qui ne se limitent pas à la zone du projet, avec l'appui d'un conseil scientifique associant toute une série d'organismes et d'associations environnementales ;
- Une recommandation sur la gouvernance du projet, donc à plusieurs reprises, le public a souhaité qu'il y ait un comité de gouvernance qui associe non seulement les organismes officiels ou institutionnels, mais également le public, les riverains et le public, aspect très important ;
- La huitième recommandation traduit les souhaits qui ont été exprimés à plusieurs reprises lors du débat de rédiger un cahier des charges qui ne donne pas un poids excessif au prix de l'énergie, de façon à ce que d'autres critères tels que l'emploi, le développement économique, l'environnement, l'éthique et la gouvernance aient leur part dans la sélection des candidats avec des critères qui soient réellement discriminants, puisque sur certains projets, comme par exemple à Dunkerque, tous les concurrents ont eu la note maximale sur tous les critères, et finalement, le choix s'est fait sur le critère du prix ;

- Et concernant la localisation des parcs, il a été demandé que le maître d'ouvrage justifie par une analyse bénéfiques/risques le choix qu'il ferait, et donc je suppose que c'est ce que nous aurons tout à l'heure dans la présentation de la maîtrise d'ouvrage.

Voilà, je vous remercie de votre attention. J'espère que je n'ai pas été trop long. Je crois que la parole maintenant et à Madame JOUANNO pour le bilan.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur PAVARD, pour ce condensé de votre rapport, qui le compte rendu de la Commission particulière de débat public. Avant de passer la parole à Chantal JOUANNO pour présenter, en tant que présidente de la Commission nationale, le bilan, on voulait vous poser quelques questions, je m'adresse aux participants, pour savoir si vous avez été informés correctement de l'existence de ces documents, si vous avez pu les lire. Je vais passer la parole à ma collègue Olivia pour vous poser ces questions.

Mme Olivia WARION, animatrice

Oui, merci, David. Du coup, je vais inviter Morgan à partager la question. On voulait savoir de quelle manière vous avez eu connaissance de l'existence des comptes rendus du bilan du débat. Donc soit par la lettre Internet du débat, la newsletter, le site Internet, soit par les réseaux sociaux. Ça peut être aussi la presse, des courriers reçus dans les boîtes aux lettres et des réseaux professionnels ou associatifs. Voilà, je vois que vous êtes en train de répondre. Ça peut être aussi le bouche-à-oreille, ou par les outils d'information d'une collectivité ou d'un organisme public. Je vous laisse quelques minutes pour répondre.

M. Patrick PHILIPPON, Bretagne Vivante

On peut répondre à plusieurs questions ? Patrick PHILIPPON, Bretagne Vivante.

Mme Olivia WARION, animatrice

Oui, tout à fait. C'est une question à choix multiple, donc vous pouvez répondre, plusieurs réponses sont possibles. N'oubliez pas de cliquer sur « soumettre », comme tout à l'heure. J'imagine qu'il n'y a pas de problème, mais je le répète quand même au cas où. OK, donc je vais attendre encore peut-être une minute. Très bien. Du coup, j'attends encore un petit peu... Je vois que vous êtes encore quelques-uns à répondre. Allez, je propose qu'on partage les résultats. Donc vous êtes nombreux, enfin pour une majorité, à avoir eu connaissance du compte rendu par le réseau professionnel ou associatif. On voit aussi que la lettre Internet et le site Internet du débat ont donc bien fait leur job, et donc ont permis de prendre connaissance de ces documents. La presse papier également, et le reste des réseaux, c'est assez équilibré. Donc le bouche-à-oreille, les outils d'information d'une collectivité, par des courriers reçus dans des boîtes aux lettres et par les réseaux sociaux également.

Je vais vous proposer de répondre à une seconde question concernant, pour savoir si vous avez lu, enfin quels documents avez-vous pu lire, donc ces documents qui sont disponibles actuellement sur le site, nous avons le compte rendu du débat, voilà, la synthèse, je vois que vous commencez à répondre, le bilan de Madame JOUANNO et la décision de la maîtrise d'ouvrage. Ou si vous n'avez pas eu encore le temps, ou que vous n'avez pas eu connaissance des documents et que vous n'avez pas pu les lire, c'est possible aussi. Je vous laisse quelques minutes pour répondre. Nous vous enverrons, via le chat, les références sur le site Internet pour pouvoir consulter ces documents, les liens vers les pages du site. Voilà, je vous laisse encore quelques instants pour répondre. Très bien, vous avez quasiment tous participé. Je pense qu'on peut partager les résultats. Voilà, donc la synthèse du compte rendu et le document que vous avez lu pour une majorité, suivi du compte rendu du débat et puis du bilan, suivi de la décision de la maîtrise d'ouvrage puis le bilan de la présidente. Et encore quelques-uns qui n'ont pas pu lire ces documents, ce qui souligne l'importance et l'intérêt de cette réunion ce soir. Très bien. Donc je vous remercie. Je vais redonner donc la parole à David.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Olivia, pour ces questions qui sont encore une fois précieuses pour estimer la manière dont les moyens de communication sont mobilisés par la Commission du débat public. Sans plus attendre, je vais proposer à Chantal JOUANNO de bien vouloir prendre la parole pour présenter le bilan du débat.

Mme Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci. Merci, David. La question précédente était terrible, voilà, donc 40 % ont lu le bilan, c'est déjà ça. Ce n'est pas très étonnant. Le bilan, je vais vous le présenter rapidement parce que le bilan que

l'on fait, ce n'est pas évidemment le compte rendu. Le bilan, ce n'est pas de répéter ce qui a été très bien dit par la Commission particulière qui a tiré les enseignements du débat, mon objectif à moi, c'est de voir en quoi ce qui s'est exprimé pendant ce débat et la manière dont il s'est déroulé est spécifique par rapport à d'autres débats publics qui ont lieu soit sur des projets de parcs éoliens, soit sur ce territoire. Et donc je le fais au regard de notre mission première, nous, notre mission, c'est de défendre votre droit à l'information et à la participation, votre droit à pouvoir débattre des projets le plus tôt possible, et je vais insister sur ce point, vous allez comprendre pourquoi, le plus tôt possible à un moment où on peut encore débattre de l'opportunité, c'est-à-dire le fait de faire ou de ne pas faire ce projet, et les grandes caractéristiques du projet.

Alors, nous, quels grands enseignements on a tirés de ce débat public ? Moi, il y a d'abord un enseignement majeur, je trouve, en termes de procédure qui est vraiment un message adressé à l'ensemble des décideurs, et notamment de l'État. J'ai entendu, et on a entendu pendant ce débat public des mots parfois de « supercheries » qui sont des mots assez durs, évidemment, et qui témoignent, en fait, d'un certain doute par rapport à la procédure. Même si évidemment, pour nous, on est attaché à la sincérité du débat, mais il est vrai qu'il y a eu des erreurs de procédure qu'il faut vraiment ne pas recommettre à nouveau :

- la première erreur, c'est d'avoir dit qu'on attendrait les conclusions des parcs-pilotes avant de lancer des parcs industriels. Or, les parcs-pilotes ne sont toujours pas en fonctionnement ;
- La deuxième, c'est d'avoir prénégocié avec les parties prenantes un zonage, une zone d'implantation, ce qui a pu laisser au public le sentiment que finalement, ça avait déjà été négocié, et que tout était décidé. À l'inverse, pour les parties prenantes, les pêcheurs, les acteurs de la mer, de se dire que finalement, pourquoi est-ce qu'on repose au public la question d'un zonage qu'on a déjà négocié ? Donc il y avait un double, ça crée une double tension ;
- Et puis parfois aussi un autre élément qui a pu transparaître dans le débat, qui était de dire : « Finalement, l'opportunité de l'éolien en mer, ça a déjà été débattu dans le cadre notamment de la programmation pluriannuelle de l'énergie, donc on ne va pas débattre de l'opportunité de l'éolien en mer de ce projet. » Or, le but d'un débat public, c'est de débattre de tout. Le débat public est libre, le public est libre de choisir ses questions, de choisir ses thèmes de débat, et de remettre en question l'opportunité même des différents projets.

Donc ça, c'est vraiment un enseignement, je pense, pour les décideurs. Quand on fait un débat public, on doit respecter les procédures, les principes posés par la loi. C'est ce qui fixe les règles du jeu pour tout le monde, et ce qui fait que tout le monde peut avoir confiance dans le débat public.

Le deuxième enseignement qu'on tire de ce débat, et qui est vraiment frappant, c'est que ça a été un révélateur. Alors, j'utilise ce mot, je le reprends à Laurent PAVARD, ça a été un révélateur, révélateur pour le public, j'ai trouvé, en partie de l'existence de ce projet, finalement, et de ses enjeux, notamment de ses enjeux visuels, ça a été révélateur pour les décideurs, c'est ce qu'on a vu à l'issue du débat, il n'y a pas de zone de consensus absolu sur ce projet de parc éolien, et puis il y a toujours des interrogations permanentes sur la contribution des parcs éoliens en mer à la lutte contre les changements climatiques, sur les enjeux environnementaux. Et ça, ces deux sujets-là, c'est les constantes de tous les débats publics que nous avons sur des parcs éoliens en mer, notamment sur les enjeux environnementaux. Moi, c'est quelque chose qui nous a beaucoup frappés, c'est finalement, on a très peu de données sur les enjeux environnementaux des parcs, très peu de données sur la connaissance de la mer. Et finalement, ça n'apparaît pas comme un critère discriminant, y compris dans le cadre du choix final des personnes, pardon, des sociétés qui vont conduire le projet. Voilà.

Dernier point que je voulais vous dire, c'est que la réunion d'aujourd'hui, pour moi, elle est sans doute une des plus importantes, parce que le débat public, ça n'a de sens que justement s'il permet au décideur de dire comment il en a tenu compte, de rendre des comptes au public sur ce qu'il a entendu, sur comment il justifie finalement ses choix, comment il s'engage pour la suite, parce qu'on a longuement débattu, on avait dit à votre information, mais on ne va pas s'arrêter là, à la suite de la décision du maître d'ouvrage, on va nommer un ou des garants qui vont suivre justement votre droit à l'information et à la participation jusqu'au stade ultime de l'enquête publique. Donc c'est un moment extrêmement important aujourd'hui, qu'on appelle un moment de reddition des comptes, et auquel on tient tout particulièrement et qu'on veut de plus en plus mettre en valeur, parce que c'est le moment du respect de la parole démocratique et de la parole du débat public.

Voilà, je pense avoir tenu dans les temps, David, je te rends la parole.

M. David PROTHAIS, animateur

Je confirme, tout est parfait au niveau du timing. Merci, Chantal JOUANNO pour cette présentation du débat public. Je vous propose qu'on prenne un petit temps d'échanges pour réserver, à ce stade, au compte rendu et au bilan du débat, vous avez vu, on a eu une présentation par Laurent PAVARD et de Chantal JOUANNO de ces deux documents. On peut prendre un temps d'échanges qui se concentre sur le contenu de ces documents et les présentations qui viennent d'être faites, sachant qu'on passera la parole à la maîtrise d'ouvrage dans un deuxième temps de réunion où là, on pourra revenir sur des questions peut-être plus précises sur le projet.

Avant, je vous rappelle les règles, certains d'entre vous se sont manifestés dans le chat. Donc je vais demander bientôt à Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière, de bien vouloir sélectionner celles qui ont trait à notre affaire, et au compte rendu et au bilan du débat, ou sinon, je vous invite à lever la main en cliquant sur « réaction, lever la main », pour souhaiter prendre la parole, pour exprimer votre souhait de prendre la parole. Je vois déjà une, Monsieur GENTON, j'ai bien en tête de vous passer la parole.

Mais avant tout, Monsieur BOMPARD, Jean-Pierre, est-ce qu'il y a des réactions dans le chat que l'on peut relayer à nos intervenants et intervenantes ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Alors, à ce stade-là, à ce stade, on bon, une bonne partie des questions s'adresse évidemment, il y a beaucoup d'attente sur la maîtrise d'ouvrage. Mais je note dans une des premières questions qui a été posées par le représentant de la CGT, je lis la question :

« La CRML, qui travaille sur cette question des EMR depuis plus de 10 ans, représente combien d'acteurs sociaux économiques, à comparer au nombre de réponses ? »

Donc là, ça s'adresse à la forme du débat public. Donc je pense, ou Laurent PAVARD, le président, ou la présidente peuvent répondre sur la différence entre un débat public et ce qui est un débat à l'intérieur d'une organisation des parties prenantes. Après, j'ai d'autres points, mais cette question est une question importante, puisqu'elle peut induire, comme notre présidente de la CNDP l'a indiqué, une sorte de tension entre divers acteurs.

M. David PROTHAIS, animateur

Est-ce que, Jean-Pierre, on pourrait relayer éventuellement peut-être d'autres observations qui ont trait aux débats, et je donne la parole pour la suite à Laurent PAVARD et Chantal JOUANNO ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a des souhaits, mais je pense que ces souhaits s'adressent en grande partie, font la suite de l'intervention de Laurent PAVARD. Il y a des souhaits sur les explications sur les 120 euros le mégawattheure. Bon. Et une question qui indique, c'est une interrogation :

« Pourquoi on n'a pas eu un débat d'experts sur le sujet de l'éolien et de la stratégie nationale bas carbone ? »

Alors moi, j'aurais des réponses, puisque je faisais partie... Je prends ces trois éléments qui ont trait à la nature du débat que nous avons eu, mais pas à la réponse du maître d'ouvrage.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci, Jean-Pierre. Je vais proposer du coup à Laurent PAVARD et Chantal JOUANNO de réagir, je ne sais pas lequel d'entre vous veut commencer pour ces trois interrogations ?

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je réponds. Alors, la CRML est un organisme dont la compétence est bretonne, c'est-à-dire que c'est des opérateurs, des associatifs, des collectivités bretonnes, donc je ne sais pas combien il y a d'acteurs économiques dans la CRML. Ce que je peux dire, c'est que pour ce qui concerne le débat public, la CRML ne remplace pas le public. C'est-à-dire que dans la CRML, il n'y a pas le public dans son ensemble, qui est la cible que nous avons cherché à toucher dans nos actions et dans l'organisation du débat.

L'autre remarque que je voudrais formuler, c'est que la CRML est bretonne, et que donc elle n'associe pas les représentants de la région Pays de Loire. Après, je ne saurais vous dire peut-être que les

représentants de la région pourront nous dire combien il y a d'opérateurs économiques présents au sein de la CRML. Moi, je ne suis pas expert dans le fonctionnement de cette conférence régionale.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vous invite peut-être à poursuivre, Monsieur PAVARD, et on va voir si éventuellement, il y a des compléments d'analyse.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

J'ai bien vu les questions qui ont été posées sur les aspects stratégie bas carbone, prix de l'énergie. Ce que je propose, c'est de renvoyer ces questions-là après l'exposé du maître d'ouvrage, parce que c'est des sujets que nous avons posés dans les recommandations. Je pense qu'il faut attendre que la maîtrise d'ouvrage expose les réponses à ces recommandations, avant que nous ouvrons la discussion. Ces questions-là sont effectivement tout à fait dans la cible du sujet, donc je pense, je propose qu'on les réserve pour tout à l'heure.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

On pourrait rajouter une question sur d'autres débats, c'est « iPhone de Jacques », donc je ne connais pas Monsieur JACQUES, sur d'autres débats :

« J'ai l'idée que la CNDP avait nommé un garant. Qu'en est-il quand on entend qu'il y a eu des défaillances dans les respects simples des règles ?? », avec deux points d'interrogation. Donc je suppose que c'est une interrogation plus générale sur le mode de fonctionnement de la CNDP.

M. David PROTHAIS, animateur

Tout à fait. Je propose peut-être à Chantal JOUANNO d'intervenir à ce sujet, pour les garants. Et j'ai vu aussi Monsieur LOPEZ de la région Bretagne à qui je donnerai la parole tout à l'heure, qui complétera peut-être la remarque sur la CRML, me semble-t-il. Il s'est manifesté. Chantal, c'est à vous.

Mme Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Oui, merci, David. J'ai noté pas mal de choses. Sur CRML/grand public, c'est très intéressant comme débat, en fait. Il ne doit pas y avoir de concurrence entre des débats avec les parties prenantes, qui ont, et très logiquement, un accès aux décideurs habituels, et qui font partie d'un sens de concertation qui existe, mais qui ne peuvent pas être effectivement en position, en contradiction avec le public. Nous, quand on fait un débat, on s'adresse au public. On cherche absolument à aller toucher un public qui sinon n'a pas accès aux décideurs, n'a pas nécessairement accès à l'information. Et donc on cherche vraiment à aller au-devant de ce public, et à faire en sorte que dans le débat, il puisse justement rencontrer les acteurs, les acteurs qui font partie de la CRML, et échanger les arguments. Et donc c'est important que ça se fasse dans le bon sens. C'est important que le public puisse être très en amont dans la construction du projet, et pouvoir se prononcer librement sur ses grandes interrogations, ses grands questionnements, ce qu'il attend de ce projet pour qu'ensuite, les acteurs puissent construire une décision, et construire un projet au regard de ce qui aura été dit par le public. Donc il faut vraiment les penser en complémentarité, mais il faut mettre les choses dans le bon ordre.

Et donc, pour répondre à une question que j'ai vue dans le chat, un des enseignements de la CNDP, mais qu'on porte surtout à l'égard du public, c'est respecter justement ce qui est inscrit écrit dans les textes. C'est écrit comme ça dans le texte, donc il suffit qu'on respecte les textes et le bon ordre des choses.

Un des enseignements qu'on a aussi tirés de ces débats, mais pas que de celui-ci, d'ailleurs, c'est qu'il y a une attente forte de visibilité. Il y a une attente forte, on veut savoir, il y a ce parc-là, est-ce qu'il y en aura d'autres ? Où est-ce que vous voudriez, où est-ce que l'État envisage de les mettre demain ? Il y a une attente forte de visibilité qui ne se donne pas à 10 ans, parce que la visibilité, dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, c'est 10 ans. Aujourd'hui, il y a une attente pour qu'on ait visibilité à plus long terme. C'est ce qu'on a pu mettre dans d'autres débats, une attente de planification.

Enfin, alors, je n'ai pas très bien compris sur le rôle des garants, nous, les garants, ils sont tenus à une absolue neutralité, il y a une absolue indépendance. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun lien d'intérêt avec le projet, que ce soit direct ou indirect. S'il y a le moindre doute sur la neutralité ou sur l'existence d'un lien d'intérêt, les garants soit démissionnent, soit effectivement sont relevés de leurs fonctions. Ensuite, le rôle d'un garant, dans la suite du projet, c'est vraiment un prescripteur. C'est un peu

comme un médecin. Il va faire une prescription, il va dire : « Voilà, pour que la participation soit de qualité, voilà ce que vous devez faire, vous, maître d'ouvrage. » Et si le maître d'ouvrage ne respecte pas ce qui a été proposé, on le dira, mais on ne peut pas se substituer au maître d'ouvrage. C'est un peu différent du débat public, ou c'est à l'inverse nous, CNDP, qui organisons tout.

Voilà, j'espère avoir répondu aux différentes questions.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Chantal. Je pense que ça répondait, à ma connaissance, aux questions posées. On invite les participants à réagir dans le chat si besoin de complément. Je voulais juste proposer à Jean-Michel LOPEZ, de la région Bretagne, d'intervenir, parce que je pense qu'il a levé la main pour apporter des compléments sur la question concernant la CRML. Et par la suite, je commencerai à donner la parole aux personnes qui ont levé la main. Je remercie Monsieur GENTON et Monsieur JOURDEN d'avoir fait preuve de patience. Votre tour arrive bientôt, voilà, mais avant cela, Jean-Michel LOPEZ de la région Bretagne.

M. Jean-Michel LOPEZ, directeur général délégué transition environnementale, énergies marines – Région Bretagne

Merci, David. Bonjour à toutes et à tous. Brièvement, quelques éléments sur la composition de la conférence régionale mer et littoral. Lorsqu'elle a été installée il y a maintenant un peu plus de 10 ans, il y avait 120 structures qui étaient représentées au sein de cette conférence. On en est aujourd'hui à plus de 180 structures qui, de près ou de loin, sont présentes dans les 4 collèges qui la composent : les acteurs associatifs, socioprofessionnels, territoriaux, représentants de l'État, syndicats, etc. Ce qu'il est important d'avoir en tête par rapport à la question de Guy JOURDEN, et en filigrane ce qu'on en comprend, c'est qu'effectivement, ces 180 structures qui représentent, alors, je ne sais pas quel est le second niveau des avis à prendre en compte au vu du poids de ces structures représentatives, donc effectivement, c'est un élément important dans l'orientation des politiques publiques. Comme l'a dit Chantal JOUANNO, à aucun moment des prises de position des acteurs de la CRML ne remplacent le temps citoyen. Donc il faut absolument voir les choses de manière équilibrée. Mais de la même façon, 180 structures régionales organisées en conférence régionale mer et littoral qui produisent des avis sur les orientations des politiques publiques sont aussi des éléments importants à avoir en tête pour la suite des opérations. Voilà ce que je voulais apporter.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur LOPEZ, pour ces éclaircissements. Je vais proposer à Monsieur Bernard GENTON, de l'Union Belliloise, c'est bien ça ? De bien vouloir prendre la parole. Il avait levé la main prestement au moment de ce temps d'échange pour faire part de ses observations aux questions sur le compte rendu et le bilan du débat. Monsieur GENTON, je vous invite à activer votre micro pour qu'on puisse vous entendre.

M. Bernard GENTON, Union Belliloise

Merci. Vous m'entendez, là ?

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien.

M. Bernard GENTON, Union Belliloise

Je serai très bref. Je voulais d'abord remercier la CNDP, et plus particulièrement Chantal JOUANNO, pour la clarté et l'honnêteté de ses conclusions, en rappelant tout à l'heure que plusieurs erreurs de procédure avaient été commises par la maîtrise d'ouvrage dans cette affaire, et en rappelant également les deux interrogations permanentes qui subsistent, à savoir celle des enjeux de l'environnement et la contribution réelle, la question de la contribution réelle à la lutte contre le réchauffement climatique de ces éoliennes flottantes, ces deux questions-là, me semble-t-il, sont loin d'être abordées directement et réglées dans le texte qui a été publié par le ministère de la Transition écologique. Et donc j'anticipe peut-être un peu sur le débat qui aura lieu tout à l'heure, mais je voulais rappeler ces grandes lignes qui sont absolument essentielles, me semble-t-il.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, nous notons bien. Je pense, et j'invite la maîtrise d'ouvrage effectivement à se préparer à y répondre. C'est bien noté. Je vais vous proposer du coup peut-être de passer la parole à Monsieur JOURDEN, donc CGT, représentant CGT, pour une deuxième observation. Et peut-être qu'après,

pour tenir le timing de notre réunion, d'ailleurs, je vais proposer à la maîtrise d'ouvrage de présenter sa décision. Monsieur JOURDEN.

M. Guy JOURDEN, CGT

Je voulais simplement rappeler que le travail, le fait d'arriver à un débat public sur l'éolien flottant, il a été précédé d'un énorme travail des acteurs socio-économiques en Bretagne sur les énergies marines en général, des dizaines, voire plus de réunions, donc c'est le fruit d'un travail. On n'est pas arrivé à un débat sur l'éolien flottant avant qu'il n'y ait eu un travail là-dessus, donc sur les différentes formes, sur les autres parcs, sur les énergies marines, sur l'hydrolien. Donc c'est un travail continu de plusieurs années, une dizaine d'années, donc c'est important aussi d'en tenir compte. Je ne remets pas du tout en cause le débat public, bien au contraire, il a été très bien mené, même, et j'espère que la maîtrise d'ouvrage, enfin que le cahier des charges prendra en compte aussi ce qui a été dit, notamment sur les retombées en emplois locaux, et sur le respect de l'environnement et sur le respect des activités existantes, aussi. Je pense que le débat, il doit continuer. Il doit y avoir des commissions de suivi mises en place au niveau local, au niveau régional et au niveau de la façade, aussi, pour permettre vraiment de continuer dans cette participation qui existe depuis, je vous dis, une dizaine d'années. Donc débat public, et continuation d'un débat après.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

David, je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté, parce que j'ai vu une question d'Armand QUENTEL qui indique :

« Le constat est que l'existence de la CNDP est postérieure à celle de la CRML de Bretagne, qui est par ailleurs institutionnalisée. »

J'aimerais bien quand même que ou Laurent PAVARD ou Chantal JOUANNO réponde à cette question, parce que ça signifierait que nous, en tant que CPDP, nous serions représentants d'intérêts particuliers. Il ne me semble pas que nous étions représentants intérêts particuliers, mais peut-être que je vais laisser à Laurent ou à notre présidente le soin de répondre à cette question, d'autant plus qu'en termes de datation, ce n'est pas exact.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre.

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Plutôt la présidente ?

M. David PROTHAIS, animateur

Oui. Chantal JOUANNO, peut-être ?

Mme Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

La CNDP a 25 ans, et le principe du débat public effectivement a 25 ans. Pour être totalement effectivement claire par rapport à cette question, la loi a changé. C'est-à-dire qu'auparavant, quand il y avait des projets de parcs éoliens en mer, le débat public intervenait justement après que l'on ait sélectionné le porteur de projet. Donc ça intervenait trop tard, puisqu'on ne pouvait même plus débattre de la zone. Donc en 2018, la loi a changé pour que justement, le débat public intervienne plus tôt. Là, ce qu'il s'est passé en Bretagne, ce que la CRML a débattu de cette zone, c'était à cheval entre le changement de loi. Donc elle a eu des débats sur le zonage qui ont commencé un petit peu avant, même avant, d'ailleurs, le changement de la loi, ce qui fait qu'on s'est retrouvé un peu à cheval, et ce qui a créé aussi cette confusion des procédures. Mais en tout cas, la CNDP a 25 ans.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Madame JOUANNO. J'ai vu, du coup, deux mains se sont levées. Donc je vais quand même vous proposer de prendre deux interventions. Je vais demander à Monsieur LE BRUSQ et Armand QUENTEL du comité des pêches d'être assez brefs pour qu'on puisse passer ensuite à la présentation de la décision de la maîtrise d'ouvrage, si vous ne m'en tenez pas rigueur. Voilà. Donc Gilbert LE BRUSQ, je vous invite à activer votre micro pour une courte intervention.

M. Gilbert LE BRUSQ, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Alors, nous intervenons au titre des vigies de la côte des Avens, Finistère Sud. Nous sommes concernés par les zones d'atterrissage, et nous sommes très stupéfaits d'apprendre, ayant lu au Journal

officiel que la zone était déterminée plutôt en A, B et C, d'entendre, dans ce premier débat, qu'elle aurait glissé sur d'autres zones, notamment la zone D qui nous concerne, car nous sommes là actuellement au micro à Moëlan-sur-Mer, donc Finistère Sud. Donc on aimerait avoir quelques éclaircissements, parce qu'on ne retrouve pas ce qu'on a pu publier au Journal officiel vendredi dernier dans la sélection des sites d'atterrissage. Donc nous aimerions avoir des éléments précis de réponse sur les zones d'atterrages qui sont A, B, C, D et E. Voilà notre question.

M. David PROTHAIS, animateur

Je me permets de dire que je pense que la maîtrise d'ouvrage va vous apporter des précisions dans sa présentation sur la décision effectivement qui est parue au Journal officiel. C'est dans la suite de la présentation. Donc c'est bien noté.

M. Gilbert LE BRUSQ, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Et nous espérons que ce sera conforme à ce qui avait été annoncé.

M. David PROTHAIS, animateur

Ça, je vous laisserai juge tout à l'heure. Je vais passer la parole à Armand QUENTEL. Merci de votre intervention. Armand QUENTEL, et on va passer la parole à la maîtrise d'ouvrage.

M. Armand QUENTEL, Comité national des Pêches

Oui, merci beaucoup, mais la présidente JOUANNO a très bien répondu à ma question. Si effectivement la CNDP a une existence bien supérieure à celle de la conférence régionale bretonne pour la mer et le littoral, en réalité, pour ces projets éoliens, il s'avère qu'elle n'arrivait pas du tout en amont de la décision d'opportunité. Et pour le coup, les gens étaient simplement libres d'obéir, si je puis dire, pour plagier un peu en historien bien connu. Donc c'était, dans la forme, effectivement, nous avons commencé à travailler avant, que ce soit valable ou pas, je ne sais pas, mais enfin, dans tous les cas, c'est la réalité. Donc là, il y a une façon de changer, la loi et les textes ont changé. Il y a une façon de procéder qui est tout à fait différente, et c'est vrai qu'on est dans cette annonce télescopée sur les deux sujets.

Et autrement, pour l'autre partie, c'est la légitimité de ces éoliennes à la contribution à la stratégie nationale bas carbone. Pourquoi RTE ne met pas en avant le bilan qu'il a donné sur l'année 2020 où on voit que les productions d'EMR ont doublé celles à base d'énergies fossiles ? Ça aurait été plus explicite, et ça aurait rassuré tous les gens sur la contribution, qui n'est pas de l'ordre du nucléaire, bien entendu, mais qui est quand même supérieure à celle de la production d'électricité d'origine fossile. Voilà, merci beaucoup.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Comme je l'ai annoncé, je vais vous proposer qu'on passe à la séquence suivante. Il y aura un temps d'échanges après, rassurez-vous, mais on va passer la parole au porteur du projet pour une présentation de la décision qui effectivement vient d'être publiée, comme ça a été précisé tout à l'heure. Une présentation à quatre voix avec Nicolas CLAUSSET, sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables au ministère de la Transition écologique au sein de la DGEC, la Direction générale de l'énergie et du climat, Bertrand DURIN, directeur de projet à la DREAL Bretagne, Jean-Michel LOPEZ, qui est intervenue tout à l'heure au nom de la région Bretagne, directeur général délégué à la Transition environnementale et énergies marines, et enfin Bertrand BOURDON, responsable des projets de concertation à RTE.

Et je vais passer la parole donc à Monsieur DURIN pour le début de présentation.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Bonjour à toutes et tous. Donc nous vous proposons d'aborder cette décision ministérielle selon plusieurs points. Donc Bertrand BOURDON et moi-même vous présenterons la méthode qui a été suivie pour arriver au choix des zones. Nicolas CLAUSSET poursuivra avec la présentation précise des zones retenues pour la poursuite des études. On parlera des réponses et recommandations de la CNDP, et on vous présentera les prochaines étapes de ce projet.

Donc je vous propose de démarrer immédiatement avec la méthode d'identification des zones. Donc comme ça a été souligné par Laurent PAVARD, le débat n'a pas forcément été conclusif sur la zone, mais a quand même permis de progresser dans les questions posées par la maîtrise d'ouvrage. Ce qui a permis d'aboutir à la rédaction de deux documents dont on a déjà parlé, donc un acte, la

décision ministérielle publiée au Journal officiel le 21 mai dernier, donc il y a une petite semaine, et qui présente la zone retenue pour l'appel d'offres n° 5, donc celui de 250 MW dont a parlé Laurent PAVARD tout à l'heure, avec la zone de raccordement associée, et également une zone plus large pour une poursuite d'études en vue d'un second appel d'offres qui sera attribué dans un second temps. Puis, pour accompagner cette décision ministérielle, a été produit le rapport du maître d'ouvrage qui détaille les enseignements qu'ont tirés l'État et RTE du débat public, et qui précise des réponses, et notamment celles qui étaient les réponses aux questions qui ont été posées par la CPDP. Ce sont les recommandations dont a parlé Laurent PAVARD tout à l'heure, et qui précisent les raisons qui ont poussé à cette zone.

Donc au regard des enjeux en présence, la taille de la zone d'étude a été réduite au strict nécessaire. Pour mémoire, la zone soumise au débat public faisait 1300 km², et dans la saisine de la CNDP, il était recherché une zone globale de 600 km² au sein de laquelle on devait identifier 200 km² pour le premier parc et 400 km² pour le second. Donc compte tenu de l'ensemble des éléments qui ont été portés lors du débat public, il a été décidé de réduire au strict minimum la taille des zones pour ce qu'on appelle le dérisquage, c'est-à-dire la poursuite des études environnementales permettant effectivement la construction des parcs. Donc une taille minimale de 100 à 150 km², en tout cas, c'est ce qui était recherché finalement pour le parc de 250 MW, et environ 200 km² pour le parc de 500 MW. Sachant qu'en fin de compte, dans un cas, le parc devrait occuper une emprise de 50 km² pour 250 MW, et le double pour 500 MW. Les dimensions précises vous seront présentées dans la suite.

Donc pour arriver à ces zonages, on a croisé un certain nombre d'informations, donc les enjeux environnementaux, notamment la partie maritime, poissons, mollusques et crustacés, et la liste des informations à notre disposition a montré qu'il fallait plutôt éviter l'Est et le Sud de la zone. Parallèlement, on a travaillé sur les enjeux environnementaux en ce qui concerne l'avifaune. Et cette fois-ci, l'objectif était plutôt d'éviter l'Est de la zone soumise au débat public. Ensuite, on a travaillé également, concernant les enjeux environnementaux, sur les habitats, en privilégiant les zones à faibles risques d'effet, et là, ce qui ressort, c'est qu'il fallait plutôt privilégier le centre de la zone d'étude en mer.

Alors, voilà pour les sujets environnementaux. On a pris évidemment en compte d'autres enjeux, notamment la cohabitation des usages, en premier lieu celui de la pêche avec les contributions du Comité régional des pêches de Bretagne qui privilégie plutôt le centre de la zone, et également la contribution des pêcheurs ligériens qui nous amènent à plutôt, et cette fois-ci éviter, l'Est de la zone.

Ensuite, on a bien sûr pris en compte un élément très important qui a été souligné par le rapport et par Laurent PAVARD tout à l'heure, c'est la prise en compte des enjeux paysagers. Et donc là, l'objectif était plutôt d'éviter l'Est et le Nord de la zone.

Enfin, on a pris en compte les enjeux économiques, puisque ce qui a été également très largement souligné durant le débat public, c'est de faire en sorte, le plus possible, que ce projet puisse bénéficier aux territoires, avoir des retombées économiques locales. Et donc pour cela, il faut donc arriver à privilégier une base de maintenance plutôt à terre et non en mer. Donc ça, ça nécessite que le parc ne soit pas trop éloigné des côtes, et donc ça plaide pour éviter plutôt le Sud de la zone.

Et puis un autre point, c'est la contribution des filières économiques de développement éolien qui privilégient plutôt le centre et l'Ouest de la zone. Ce travail donc a été mené pour identifier les zones propices à l'implantation des parcs, et un travail similaire a été également mené pour le raccordement, et ça me permet de passer la parole à Bertrand BOURDON qui va vous présenter le travail mené pour le raccordement, pour le compte de RTE.

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Bonsoir à tous, donc Bertrand BOURDON, responsable de projet à RTE. Donc effectivement, au tout début du débat public, il y avait une large zone d'étude qui était proposée pour le raccordement électrique, tant en mer qu'à terre. C'était la zone bleu ciel pour la partie maritime, et la jaune orangé qui s'appuyait sur le réseau électrique existant sur lequel on doit se raccorder qui était proposée. Donc cette large zone couvrait deux départements et 109 communes. Au cours du débat public, et pour notamment l'atelier raccordement qui s'est tenu le 28 octobre, RTE a produit une brochure qui s'appelait « Le raccordement électrique et les emprises terrestres » qui a permis de scinder cette zone d'étude très large et la limiter à 5 zones, A, B, C, D et E, qui ont déjà été évoquées tout à l'heure, pour se « limiter » à 49 communes et toujours deux départements. Et ces 5 zones ont été identifiées sur la base de mesures, de mise en place de mesures ERC, donc « éviter, réduire compenser ». Et à ce stade-là, éviter les zones bien sûr les grandes agglomérations comme Lorient ou Quimperlé, mais

aussi les aspects environnementaux, quelques zones Natura 2000, ou encore les fleuves tels que la Laïta et le Glavet. Donc ça, ça a été produit pendant le débat public.

Et puis au cours du débat public, de nombreuses contributions ont été amenées via les questionnaires, via les cahiers d'acteurs. Côté raccordement, sur les 47 cahiers d'acteurs qui ont été produits, 28 avaient pour thème, enfin pas spécifiquement, mais abordaient la problématique du raccordement. Donc ça a été pris en compte. L'exercice « Je choisis ma zone », qui a été mis en place par la CPDP, a également été intégré. Et donc tout ça a permis, et on va passer au slide suivant, donc RTE a pris tout ça en compte, et on a établi, en complément du rapport de la maîtrise d'ouvrage, ce qu'on a appelé « La contribution de RTE à la décision de la maîtrise d'ouvrage » pour expliciter le choix des zones de manière un peu plus précise, entre ces zones A, B, C, D et E. Et puis, sur la base de ce qu'a été produit tout au long du débat public par les participants et puis par les conclusions de la Commission particulière de débat public, a été établie une matrice, une analyse multicritères que vous voyez sous vos yeux. Donc là, on ne va pas la détailler, mais elle est présente dans la contribution. Et cette analyse multicritères examine, on peut rester sur cette slide, s'il vous plaît, examine de manière la plus objective possible et la plus honnête possible, vu de RTE, ce qui ressort du débat public. Donc le débat public présentait effectivement, Monsieur PAVARD là évoqué, dans le rapport les zones centrales, et voire les zones Ouest, à l'ouest de Groix. Et c'est ce qui ressort globalement de cette analyse des critères, c'est que la zone C, comprenez que le vert, c'est plutôt favorable, et plus on va vers le rouge et moins c'est favorable. Donc la zone C ressort de manière un petit peu plus nette que les autres pour un raccordement électrique. Sauf que, et ça a été évoqué également dans le rapport de la CPDP, on a une relative méconnaissance sur les fonds marins, aussi bien côté Est de Groix qu'Ouest de Groix, et des échanges avec quelques acteurs ont présenté des possibilités de montagnes russes à l'Ouest de Groix. Donc il faut qu'on analyse tout ça un peu plus finement.

Donc tout ça pour dire que pour la décision ministre, on a exclu la zone E. Donc par rapport au questionnement de tout à l'heure, la zone E est exclue parce qu'en termes de coût de raccordement et de sur linéaire, c'est la zone la plus éloignée potentielle de raccordement. Donc la zone E est exclue. La zone D est exclue également, parce qu'après de nouvelles analyses sur place et visites sur place, ce qu'on n'avait pas forcément pu faire pendant le confinement, il s'est avéré qu'un atterrissage dans cette zone-là, et puis les premiers kilomètres de liaison souterraine étaient extrêmement compliqués à réaliser. Donc les zones D et E ne sont au final pas retenues dans la décision du ministère.

Donc la zone C reste privilégiée, sous réserve, et ce sont des études qui ont été menées par le SHOM actuellement, et des études bibliographiques par l'Université de Bretagne Sud qui sont menées, pour voir si on peut passer une liaison à l'Ouest de Groix en mer. La liaison sous-marine en mer, savoir si on peut bien techniquement y passer. Si on ne peut pas y passer, eh bien il faudra qu'on se penche vers les zones Est de Groix, donc les zones A et B, qu'on connaît un peu mieux puisqu'il y a quand même le parc EOLFI expérimental qui a déjà fait quelques études, et donc on sait qu'il y a des possibilités de passage. Ça nécessitera encore des études complémentaires pour savoir si on peut bien passer une liaison sous-marine à l'Est de Groix.

Donc pour la décision ministre côté terrestre, les zones C, Ouest de Groix, et A et B, Est de Groix sont retenues, et font bien sûr l'objet de ce qu'on appellera la concertation Fontaine pour identifier la zone de raccordement en mer, et puis ensuite la meilleure aire d'étude pour le raccordement terrestre.

Voilà, je laisse la parole à Monsieur CLAUSSET pour la poursuite des études et le choix de la zone.

M. Nicolas CLAUSSET, sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Merci. Bonjour à tous. Donc effectivement, je vais compléter sur les éléments qui ont été publiés dans la décision de vendredi dernier, donc qui précisent dans un premier temps, pour les parcs, les orientations qui sont indiquées ici, et qui reprennent l'ensemble des éléments qui ont été exposés par Bertrand DURIN. Comme ça a été dit, même s'il n'y a pas eu de consensus qui s'est dégagé sur la zone, l'ensemble des éléments qui ont été apportés au cours du débat public ont permis de montrer quand même une certaine convergence vers le centre de la zone, en prenant en compte l'ensemble des enjeux, à la fois environnementaux, les demandes du public, les demandes relatives au raccordement, les enjeux paysagers, et j'espère ne pas en oublier.

Donc ça nous a conduits à proposer, et la ministre a décidé d'une zone qui figure en bleu sur cette carte qui se trouve au centre de la zone, et qui a vocation à accueillir un premier parc de 250 MW.

Procédure donc qui est lancée dès 2021, et qui a vocation à aboutir à la désignation d'un lauréat qui sera chargé de réaliser le parc en 2022. Au sein de cette zone, afin de tenir compte au mieux des enjeux paysagers, il y a une zone particulière qui est celle le plus à l'Est, et qui donc également est le plus proche des côtes de Belle-Île, qui correspond à une zone qui fera l'objet d'une attention particulière. Donc c'est la zone hachurée le plus à l'Est, et qui fait à peu près 8 km². Et dans l'optique d'une seconde procédure d'appel d'offres qui a vocation d'être lancée ultérieurement, on a une zone plus large qui correspond à la zone orange, dans laquelle les études seront poursuivies, et donc c'est l'objet de la décision.

Comme l'a expliqué à l'instant RTE, la zone privilégiée pour le raccordement à terre est la zone C, et avec des zones alternatives « au cas où », qui sont les zones A et les zones B, et donc avec, je ne saurais qualifier cette couleur, en saumon, la partie qui correspond aux études en mer pour le raccordement du parc, des deux parcs, qui font l'objet d'un raccordement mutualisé pour lequel la concertation Fontaine sera lancée sur la base de ces zones identifiées. Donc au total, on a la zone pour le premier parc qui correspond à une zone de 130 km², celle qui est au centre, et la zone pour la poursuite des études, qui fait 233 km², donc qui est la zone orange.

Donc là, effectivement, c'est la même chose. On peut passer à la carte suivante. Sur les autres recommandations, donc comme ça a été exposé par Laurent PAVARD, on passe à la slide suivante, il y a des enjeux et une sensibilité particulièrement importante qui ont été soulignés au cours du débat public par l'ensemble des participants, notamment, et ça a déjà été évoqué, la cohabitation des usages en mer, on pense en particulier à la pêche. Donc il y a les enjeux paysagers aussi, notamment dans la zone sur laquelle je me suis un peu attardé sur la slide précédente qui fera l'objet au cours de la procédure de mise en concurrence d'une vigilance particulière afin d'éviter au maximum possible l'intégration des éoliennes dans cette zone, et des sujets qui sont remontés de façon régulière et qui ont été à nouveau évoqués tout à l'heure sur les effets sur l'environnement.

Donc évidemment, la concertation avec l'ensemble des usagers va se poursuivre, d'une part pour affiner les zones et faciliter au maximum, favoriser et faciliter au maximum la cohabitation des usages. Et sur l'enjeu des études environnementales, évidemment, on va les poursuivre dans les zones retenues. C'est tout l'objet de la décision justement d'avoir désigné cette zone de poursuite des études, des études qui prendront deux ou trois ans, qui seront menées par l'État et qui permettront de nourrir les études d'impact qui permettront, comme ça a déjà été évoqué à l'instant par RTE, de mieux déterminer et de mieux définir les mesures « éviter, réduire, compenser » qui régiront les autorisations, et qui sont préalables aux autorisations du prochain lauréat du parc.

Des éléments un peu plus particuliers, mais qui ont déjà été évoqués par la présidente de la CNDP, sur la désignation d'un ou plusieurs garants qui seront chargés de garantir, justement, la poursuite de la concertation sur le projet jusqu'à l'enquête publique. Donc évidemment, c'est un engagement qui est pris par l'État sur la poursuite de cette concertation sous l'égide de ces garants. Comme l'a également indiqué RTE, il y aura une concertation particulière sur le raccordement mutualisé selon les principes de la concertation Fontaine.

Et sur les différentes questions qui ont été soulevées, qui ont fait l'objet de recommandations de la part de la CNDP, on y reviendra peut-être plus attentivement tout à l'heure, sur le droit applicable aux parcs éoliens en mer, notamment en zone économique exclusive et l'aspect particulier de la fiscalité, on a des travaux qui ont été lancés avec des missions d'inspection qui devraient nous fournir, dans les prochaines semaines, les conclusions, leurs conclusions et qui nous permettront de mener à terme ces travaux qui sont de toute façon indispensables pour pouvoir définir correctement les régimes applicables qui sont nécessaires pour les porteurs de projets.

Et il y a le site eolienmer.fr qui donnera des informations sur ce parc-là, et sur la procédure sur ce parc-là, mais également sur l'ensemble des parcs pour lesquels il y a des procédures en cours, ou des parcs en cours sur l'ensemble des façades maritimes françaises. Comme ça a été demandé également dans le chat, des comités de suivi des parcs seront mis en place, et également au niveau de la façade.

Un point particulièrement important, mais finalement, je me rends compte qu'il n'y a que des points importants dans ce que je viens de dire, qui est celui du cahier des charges et donc l'intégration d'un certain nombre de paramètres de recommandations qui ont été formulées lors du débat public, et qui ont fait l'objet de recommandations. C'est des éléments qu'on prendra évidemment en compte dès lors que c'est possible dans le cadre réglementaire, législatif et européen sur les aides d'État qui seront mises en place pour le soutien du parc. Et donc notamment, ça fait partie des éléments qui sont pris en compte dans les critères d'analyse des offres. Et donc il y a un avis qui a été publié il y a

maintenant quelques semaines, et avec la définition d'un critère de notation et d'analyse des offres sur les enjeux sociaux de développement territorial pour bien montrer que c'est un élément important qui sera pris en compte dans le choix des candidats. Et donc avec un certain nombre d'éléments qui seront intégrés soit par l'intermédiaire des critères de notation :

- soit par l'intermédiaire d'obligations de prescription dans le cahier des charges sur le recours aux petites et moyennes entreprises ;
- sur les enjeux environnementaux de recyclabilité des éoliennes et de démantèlement des installations en fin de vie ;
- sur des conditions de cohabitation de la pêche au sein du parc quand cela est possible, notamment au regard de la sécurité maritime.

Des obligations qui incomberont aux lauréats sur la continuité de la concertation et la mise en place d'un interlocuteur qui soit à la fois identifié, unique, qui soit implanté au plus près du projet et qui maintient le lien avec l'ensemble du territoire sur la prise en compte des autres enjeux, notamment touristiques, et éventuellement avec le recours au financement participatif pour le projet.

Sur les prochaines étapes qu'on veut placer dans le calendrier, tout d'abord, il y aura, comme la poursuite des zones, des études sur la zone études qui ont déjà commencé et qui sont menées en partie par le service hydrographique de la marine nationale. Donc qui sont en cours sur la zone à la fois pour la partie raccordement et pour la partie d'implantation du futur parc. On est en train de passer, du côté du ministère, un marché d'études environnementales qui permettra de réaliser, de faire réaliser ces études et l'état initial de l'environnement.

Sur l'aspect de la procédure de mise en concurrence, elle a été lancée en avril 2021 afin de présélectionner les candidats qui seront autorisés à participer à la suite de la procédure. Donc c'est une première phase qui consiste à sélectionner les candidats sur la capacité technique et financière à réaliser un parc de cette ampleur, et ensuite, il y aura la procédure de dialogue concurrentiel à proprement parler. Et donc là, on peut aller sur la slide suivante qui replace donc entre la décision du ministre, donc qui est intervenu la semaine dernière, et la mise en service du parc qui est envisagée à horizon 2029/2030, on entre donc dans la phase où on réalise les études techniques et environnementales. Le dialogue concurrentiel devrait démarrer dans le second semestre 2021 afin de permettre de désigner un lauréat en 2022. Donc la concertation sera menée jusqu'à la désignation de ce lauréat par RTE, responsable du raccordement, et par l'État. Et puis, le lauréat se substituera à l'État à partir du moment où il est désigné, donc en 2022, et il le restera jusqu'à la fin du fonctionnement du parc, donc bien au-delà de 2050/2060. Et donc il y a le suivi scientifique du parc qui sera mis en place à compter de sa mise en service. Donc ça, c'est pour le premier parc de 250 MW.

Et pour le second parc de 500 MW, on est évidemment dans un calendrier qui intervient plus tardivement, et donc avec les études techniques et environnementales qui seront poursuivies, comme le prévoit aujourd'hui la décision, et avec un horizon de désignation du lauréat entre 2024 et 2028 après une nouvelle procédure de mise en concurrence pour un parc de 500 MW, et donc par translation, on a effectivement la mise en service qui interviendra de façon décalée, entre 2030 et 2034, et avec un suivi scientifique du parc de la même façon.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur CLAUSSET, pour cette présentation, et merci à tous les intervenants d'avoir respecté le timing de cette présentation qui était fort dense par rapport à l'épaisseur de votre décision. Je vous propose qu'on prenne un temps d'échange avec le public, donc avec vous, participants. Nous sommes désormais plus de 160 en salle. J'ai bien vu votre main levée, messieurs LE BRUSQ, si vous me permettez de vous appeler ainsi. Je vous propose toutefois de passer la parole, de respecter mon protocole et mon fil conducteur, à Monsieur BOMPARD pour que la Commission puisse relayer quelques observations du chat. Je m'engage à vous donner la parole, ne vous inquiétez pas, j'ai bien vu votre main levée. Donc Jean-Pierre.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Il y a plusieurs mains levées. Je crois qu'une des premières mains levées, ça a été au tout début, c'est France Nature Environnement, donc il faudrait que France Nature Environnement précise son interrogation, puisque cette interrogation portait sur la zone.

Il y a une question aussi qui est importante, qui a été reposée par le représentant de la CGT :

« À quel moment aura-t-on connaissance du contenu précis du cahier des charges ? »

Il me semble que dans le mode d'exposition qui a été faite par la DGEC, le cahier des charges n'est pas abordé. Je crois que d'après ce qui était prévu, c'était à Monsieur LOPEZ de pouvoir intervenir.

Et puis une question qui est assez importante, il faudrait donner la parole à Madame Pascale DES MAZERY, sur le choix d'une zone de maintenance à terre et non en mer qui justifie un périmètre d'ouvrage :

« On évite un éloignement important des côtes, ça aurait par ailleurs dû être discuté. Les retombées en emploi seront les mêmes dans les deux cas. »

Donc ça, c'est une question qui s'adresse RTE, parce qu'il y a une zone d'ombre, quand même, dans tous nos débats, c'est la zone en mer.

Voilà les trois premiers éléments qui correspondent à la fois à des mains levées, et à la fois des questions que j'ai repérées sur le chat. Mais d'autres après, que tu reprendras.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, je vais passer la parole à la maîtrise d'ouvrage pour avoir des éléments de réponse à ces trois éléments. Et après, je vais prendre les mains levées également de Monsieur LE BRUSQ et de Claire DOUXAMI. Mais peut-être, voilà, des éléments côté DGEC ou DREAL sur le cahier des charges ? Monsieur LOPEZ, sur le cahier des charges ? Et puis sur le raccordement, Monsieur BOURDON ?

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Sur le cahier des charges, je peux apporter quelques éléments de réponse. Le cahier des charges, la procédure de dialogue concurrentiel est une procédure qui permet de faire évoluer le cahier des charges. C'est-à-dire qu'il y a une première version du cahier des charges qui est fournie en début de dialogue concurrentiel, donc qui va intervenir à la fin du troisième trimestre 2021, il y a des échanges approfondis avec l'ensemble des candidats qui auront été présélectionnés, et donc qui pourront conduire à faire évoluer ce cahier des charges. Donc la version définitive du cahier des charges, elle sera disponible au courant du premier semestre 2022, au moment où les candidats devront, sur la base de ce cahier des charges, feront leurs œuvres.

Après, il y a un certain nombre... Le cahier des charges recouvre un certain nombre d'aspects, pour ne pas dire la totalité, pour couvrir l'ensemble à la fois des critères, les prescriptions sur les enjeux de cohabitation des usages, sur les enjeux d'emploi et l'ensemble des choses qu'on a déjà évoquées. Et donc il y a un certain nombre de parties qui pourront faire l'objet de discussions au préalable et être échangées. Mais par rapport à l'échéance qui est indiquée du cahier des charges définitif, c'est donc à peu près un an.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, il y a une question donc pour RTE. Bertrand BOURDON, est-ce que vous pouvez apporter éventuellement des précisions ?

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

Excusez-moi, je n'ai pas été très attentif. Vous pouvez reformuler la question ? Je n'ai pas bien capté.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais essayer de la retrouver dans le chat, sinon, peut-être que Jean-Pierre peut prendre la parole. Je crois que c'était la question de Monsieur JOURDEN de la CGT, c'est ça ? Non, pardon, c'est une remarque sur l'atterrissage en mer plutôt qu'à terre. C'est ça ? Excusez-moi, je n'ai plus en tête, je vais essayer de la retrouver, à moins que Jean-Pierre puisse m'aider... Voilà :

« Le choix d'une zone de maintenance à terre et non en mer aurait pu être discuté ».

C'est ça ?

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, Pascale DES MAZERY. Madame Pascale DES MAZERY.

M. Bertrand BOURDON, responsable de projets à concertation – RTE

La zone de maintenance à terre, elle ne va pas concerner le raccordement RTE. Ça concernera le lauréat et le parc.

M. David PROTHAIS, animateur

Excusez-moi, j'ai cru que c'était une question sur le raccordement, je me suis égaré. Monsieur DURIN, je vous vois vouloir intervenir.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je voulais apporter quelques éléments de réponse. L'idée, c'est que si le parc n'est pas trop éloigné des côtes, on peut faire une base de maintenance à terre, ce qui favorise évidemment le développement d'emplois locaux. Si le parc est plus éloigné des côtes, la base de maintenance serait flottante. Ce serait une grosse plate-forme qui serait alimentée par des bateaux, avec des roulements de personnel totalement différent de ce qui pourrait être fait avec une base de maintenance à terre. L'alimentation de cette base de maintenance par des gros navires, ces grands navires pourraient venir d'un peu partout en Europe, et donc si en nombre d'emplois, comme c'est indiqué dans la question, ça peut être similaire, ils ne seraient pas au même endroit. Donc c'est un peu le critère qui a été retenu dans cette question d'éloignement du parc pour encore une fois faire en sorte, et de maximiser les chances pour que la base de maintenance soit à terre, et que ça puisse engendrer des retombées d'emploi local.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour ces précisions, et encore une fois, excusez-moi de la confusion entre maintenance et raccordement.

Je vais proposer à Monsieur LE BRUSQ, je m'étais engagé à lui donner la parole, pour qu'il puisse réagir à son intervention de tout à l'heure sur le raccordement en espérant que, justement, en matière de raccordement cette fois-ci, et les précisions qui ont été apportées sur les zones A, B, C, D et E au cours de sa présentation. Et je vois d'autres mains levées de Claire DOUXAMI et de Pascale DES MAZERY qui va préciser...

M. Gilbert LE BRUSQ, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Je crois que sur... Pardon, excusez-moi. Je crois que sur le raccordement, on a eu une réponse à notre question. Par contre, ce que nous voudrions savoir, c'est sur le critère de l'éloignement par rapport aux côtes. Là, on nous parle d'une bande de 250 MW entre Belle-Île et Groix, mais il y aura plus tard sans doute une deuxième tranche de 500 MW qui va amener je dirais à ce que la côte soit tapissée sur toute la façade sud de Bretagne. Donc j'aimerais que nous serions renseignés, s'agissant d'éoliennes qui mesurent 260 m de haut, on n'est plus très loin de la hauteur de la tour Eiffel, j'aimerais qu'on soit renseigné sur le problème, le critère de la distanciation par rapport à la côte.

Intervenant, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Le nombre de kilomètres, en fait, précis pour que ce soit réellement « offshore ».

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, c'est bien noté. Je vais proposer aux autres mains levées de prendre la parole, et je passerai la parole à la maîtrise d'ouvrage pour répondre à votre question et à celles des autres participants et participantes.

M. Gilbert LE BRUSQ, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Claire DOUXAMI souhaitait s'exprimer également de la Fédération des associations de protections. Je pense que peut-être le délibéré n'est pas complet.

Mme Claire FERRAS-DOUXAMI, Fédération des associations de protections de la baie de Quiberon et du grand site dunaire

C'est un peu compliqué, Fédération des associations de protections de la baie de Quiberon et du grand site dunaire. Bonjour à tous. Je voulais simplement noter, avec beaucoup de regrets, que l'argument visuel qui a été très mis en valeur dans le débat public a été fort peu pris en compte par le gouvernement, et même je peux dire vraiment négligé. Nous avons dit que nous souhaitions

évidemment, comme la plupart des associations de protections, que les éoliennes soient placées le plus loin possible des côtes de façon à ne pas impacter trop lourdement des paysages qui sont classés, et qui font l'honneur et la gloire de notre pays et de notre tourisme. Je n'ai pas l'impression d'avoir été très entendue.

Alors, nous avons espéré en établissant un compte rendu raisonnable et raisonné, que nous le serions davantage. Ce compromis, au lieu des 70 km que nous demandions dans notre cahier d'acteurs, c'était un espace qui convenait à la fois aux industriels, aux pêcheurs et qui nous paraissait relativement acceptable. Il s'agissait d'un espace donc situé dans la zone proposée, bien sûr, à 20 milles de la Pointe des Poulains, à 27 de l'isthme de Penhièvre, et à 17 de Groix. Et nous nous retrouvons avec un projet qui met les éoliennes à 15 km, je ne parle plus en milles, je parle en kilomètres, excusez-moi, de la Pointe des Poulains. C'est tout à fait inenvisageable. Et là, je vais être extrêmement ferme. Nous ne pouvons pas accepter un projet qui mettrait des éoliennes de 260 mètres de haut aussi près des côtes de Belle-Île, qui devrait perdre son nom immédiatement, évidemment. Donc là, nous serons très fermes sur ce projet, et nous demandons instamment, à nouveau, que soit revue cette zone pour que la zone minimale soit placée la plus possible à l'Ouest des côtes, et pas à moins de 30 km de Belle-Île. C'est un minimum. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire, mais nous serons très ferme dans ce domaine.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de votre réaction.

Mme Claire FERRAS-DOUXAMI, Fédération des associations de protections de la baie de Quiberon et du grand site dunaire

Je rajoute simplement une chose, excusez-moi. Je rajoute tout simplement une chose...

M. David PROTHAIS, animateur

De manière concise, si vous pouvez.

Mme Claire FERRAS-DOUXAMI, Fédération des associations de protections de la baie de Quiberon et du grand site dunaire

Oui, je suis concise. Je voudrais qu'on rajoute dans le cahier des charges qui va être mis en place le critère des enjeux visuel des futurs lauréats. L'enjeu visuel des parcs qu'ils proposent. Merci.

M. David PROTHAIS, animateur

Très bien, merci de votre intervention. Je vais prendre une troisième intervention de Pascale DES MAZERY qui a levé la main, et qui s'exprimait sur le chat tout à l'heure sur les questions de maintenance.

Mme Pascale DES MAZERY

Oui, cette question de maintenance donc en mer, non pas en mer, mais à terre, pour nous, c'est un nouveau sujet puisque ça n'avait pas été évoqué dans le courant du débat. Je dois dire que je n'ai pas du tout compris la réponse qui vient d'être donnée, puisqu'on nous dit qu'à terre égale emplois locaux, que je sache, on peut très bien avoir des plombiers « de toutes nationalités » y compris à terre, si on ne demande pas au maître d'ouvrage d'imposer aux industriels et à l'exploitant d'avoir recours à une main-d'œuvre qui serait proche. Le fait qu'on ait des bateaux en mer qui puissent desservir n'importe quoi, on sait très bien qu'à terre, ce n'est pas forcément mieux de ce point de vue-là. Or, comme c'est un argument qui vient de nous être proposé pour nous expliquer que l'éloignement maximal des côtes n'était pas possible pour cette raison-là, j'ai vraiment l'impression que c'est un mauvais argument.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, on va demander à la maîtrise d'ouvrage de préciser sa réponse par rapport à votre intervention. Je vais leur passer la parole, peut-être que Monsieur GENTON, vous avez levé la main, peut-être que vous vouliez réitérer vos questions de tout à l'heure. Vous aviez interpellé notamment sur le choix de l'éolien flottant, sur ce type de technologie. C'est ce que vous vouliez aborder à nouveau ?

M. Bernard GENTON, Union Belliloise

Oui, très rapidement, je renouvelle mes questions de tout à l'heure. Le choix de l'éolien flottant et les effets environnementaux, rien dans ce qui a été dit n'est susceptible de me rassurer. Je voudrais aussi appuyer ce qu'a dit Claire FERRAS tout à l'heure, pour Belle-Île, c'est une véritable catastrophe. Des éoliennes, dans un premier temps, il y aura une vingtaine d'éoliennes de 200 m, de 260 m de

haut à 15 km de la côte sauvage, c'est inacceptable. C'est un saccage du paysage. Et quelques années après, il y en aura 42 de plus. Le paysage de la côte sauvage, de Belle-Île et de Groix sera détruit, gâché par des éoliennes. Il faut le savoir. Et la revendication, la demande concernant l'aspect visuel n'a absolument pas été prise en compte, alors qu'elle a été très fortement formulée au cours de ce débat public.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur GENTON. Je vais vous proposer, j'ai vu d'autres mains levées, ne vous inquiétez pas, on va faire un deuxième tour de prise de parole.

M. Bernard GENTON, Union Belliloise

Excusez-moi, j'ai encore une toute petite question, parce que bon...

M. David PROTHAIS, animateur

Allez-y, mais je préférerais qu'on puisse passer la parole à la maîtrise d'ouvrage.

M. Bernard GENTON, Union Belliloise

Très bref. Quelle est l'articulation de ce vaste champ d'éoliennes avec les trois éoliennes expérimentales dites EOLFI ? Là, il y a une confusion dans ce projet qu'il faut tout simplement rappeler pour la déplorer.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur GENTON. Ça fait une belle liste de courses pour la maîtrise d'ouvrage. Je vais inviter peut-être Nicolas CLAUSSET, je vois que vous activez votre caméra pour répondre à la plupart des points. On a vu les questions de distance, de hauteur et notamment des distances vis-à-vis de Belle-Île sur la localisation donc du parc. Il y a aussi des questions sur la base de maintenance et la nationalité des employés. Et voilà, sur l'articulation avec un parc d'EOLFI et le choix de l'éolien flottant. Vaste programme, donc je vous laisse la parole.

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Je laisserai peut-être Bertrand DURIN compléter sur sa réponse de tout à l'heure, pour la base de maintenance, s'il en est d'accord. Je répondrai sur la distance avec Belle-Île, je ne sais pas si c'est réellement une question, il n'y a pas vraiment de question qui a été posée, c'est plutôt un point d'attention, un point d'alerte qui a été exprimé par les deux précédents participants qu'on a bien identifiés. C'est ce qu'on a indiqué, on a essayé de prendre en compte, alors de façon consensuelle, ce n'était pas possible, mais de façon à prendre en compte l'ensemble des contraintes afin de définir une zone qui prenne au mieux en compte ces contraintes. Et donc, avec notamment une vigilance particulière qu'on a indiquée sur la zone Est pour s'éloigner autant que faire se peut de Belle-Île.

Sur les deux autres questions qui n'étaient pas réellement des éléments de la décision ministre, qui ont été posées et qui faisaient partie des recommandations de la CPDP également, sur comment avait-on défini, c'est aussi une question qui avait été posée dans le chat, comment a-t-on défini le prix cible de 120 euros mégawattheure. C'est au regard aujourd'hui de la maturité de la technologie et du soutien que l'État est prêt à mettre en place. C'est une cible qui doit permettre d'une part d'avoir effectivement un projet, d'engager, de donner suffisamment de visibilité et d'engager une nouvelle filière et de créer une nouvelle filière sur l'éolien flottant, tout en ayant un coût qui soit mesuré, et en tout cas calibré par l'État. Donc ce prix de 120 euros du mégawattheure, c'est une cible en termes de coût de soutien qui serait consenti par l'État, ce n'est pas un prix plafond, c'est précisé dans la programmation pluriannuelle de l'énergie. Le prix plafond, il aurait vocation à être de l'ordre de 10 euros à 20 euros du mégawattheure, un peu plus que ce prix cible, ce qui veut dire que le parc, quand il viendra à être attribué, il sera forcément à un prix supérieur à ce prix plafond. Donc après, effectivement, ce prix correspondra à peu près à un LCOE, mais ça correspondra surtout à ce que serait capable de faire le lauréat.

Ensuite, sur l'aspect de la contribution au changement climatique, à l'atténuation du changement climatique de l'éolien en mer, c'est un sujet qui est régulièrement commenté, et sur lequel il faut qu'on arrive effectivement à fournir plus d'éléments. On a essayé d'en fournir un certain nombre dans le document du maître d'ouvrage. RTE a fait un certain nombre d'analyses sur notamment quels sont les impacts, et contrairement à ce qu'on entend parfois, les parcs d'énergies renouvelables photovoltaïques éoliens contribuent significativement à la baisse des émissions de gaz à effet de

serre. L'étude qu'a faite RTE a montré que pour l'année 2019, le parc photovoltaïque a contribué à une baisse, la non-émission, par rapport un scénario où il n'y aurait pas cette technologie, de 22 millions de tonnes. Donc si on fait, le calcul est sans doute un peu imprécis, évidemment, mais ça veut dire qu'un parc, les parcs qui sont envisagés, ça correspond à peu près à éviter les émissions de CO2 de l'ordre de 1 million de tonnes par an pour ces parcs éoliens offshore, pour les parcs éoliens offshore envisagés au large de la Bretagne.

Sur ces deux questions, sur les autres questions, du coup je ne sais pas si c'est Bertrand DURIN qui voulait parler au Monsieur LOPEZ pour la base de maintenance ?

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur LOPEZ s'est manifesté, je vous propose de lui donner la parole, si ça lui convient, pour compléter les éléments de réponse.

M. Jean-Michel LOPEZ, directeur général délégué transition environnementale, énergies marines – Région Bretagne

Oui, merci. Effectivement, pour compléter sur les activités industrielles et économiques induites par ces projets, juste pour préciser. De ce que j'ai compris de l'intervention de Bertrand DURIN, en aucun cas il ne disait que la question de la localisation de la base de maintenance était l'élément discriminant sur la localisation et la proximité ou pas aux côtes. Il a été évoqué au cours du débat public effectivement, c'était plutôt la question de la distance du raccordement qui nous faisait être vigilants sur ce point-là, mais force est de constater que sur d'autres projets, plus les projets sont éloignés des côtes, plus les industriels et les porteurs de projets se posent la question compte tenu des durées et des distances d'intervention sur les parcs, éventuellement de déporter un certain nombre d'activités en mer pour éviter à avoir faire ces allers-retours sur les projets. Donc évidemment, c'est un point sur lequel il convient d'être vigilant, il conviendra surtout aux différents candidats d'expliquer la manière donc ils conçoivent d'organiser les activités de maintenance sur ces projets.

Un autre point important, c'est que l'impact sur les activités industrielles, et notamment sur nos territoires, ne se décrète pas a priori. Elles se préparent, elles s'accompagnent et elles se travaillent au côté des porteurs de projets. Les infrastructures portuaires industrielles de nos territoires, que ce soit Brest, Lorient, Nantes ou Saint-Nazaire, organisent des aménagements, des investissements sur leurs infrastructures portuaires pour qu'à l'émergence de cette filière, les territoires soient en capacité de faire une offre de service compétitive, que ce soit sur la partie installation et sur la partie maintenance pour qu'en fait, les candidats n'aient pas à se poser la question de solutions alternatives. C'est-à-dire que si effectivement on trouve sur place les activités, les compétences et l'organisation nécessaires pour que dans les CAPEX et OPEX du projet, les coûts en fait d'exploitation du projet, on ait la réponse qui convient, il est clair que le territoire, le territoire de proximité sera regardé a priori. Donc il faut qu'on mette toutes les chances de notre côté pour que ça puisse se faire dans ces conditions, c'est pour ça que les collectivités qui seront responsables, qui seront autorités portuaires et propriétaires portuaires organisent leurs investissements et l'offre de services en conséquence avec leurs territoires partenaires. Pour autant, derrière, la question des emplois, et notamment des emplois locaux et notamment au regard de la réglementation européenne, rien ne dit que le taux d'impact sur les emplois locaux renvoie immédiatement à la question des emplois français, et encore moins à la question des emplois bretons. Il y a aussi la question de la libre circulation d'un certain nombre de travailleurs au sein de l'espace européen, c'est un point qu'il faut qu'on ait en tête. Bien entendu, tout ce qui favorise des emplois pérennes, une montée en compétences de nos filières et une pérennité de l'activité industrielle sur le territoire, pour les collectivités et acteurs économiques de tous poils que nous sommes, il est particulièrement important de favoriser cette insertion.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention. Je me permets peut-être de vous relancer sur une question concernant l'articulation avec EOLFI. Je crois que vous n'avez pas encore, me semble-t-il, sauf erreur de ma part, apporté d'éléments de réponse. J'ajoute le fait qu'aussi Monsieur JOURDEN de la CGT a posé une question là-dessus, en plus de Monsieur GENTON :

« Que deviennent les parcs-pilotes EOLFI et les parcs en Méditerranée ? »

Donc peut-être que vous pouvez apporter ces éléments de contextes. J'ajoute aussi que Monsieur, Messieurs LE BRUSQ, excusez-moi, avait demandé des précisions, des chiffres de la distance à la côte de votre zone, je crois, si vous pouvez rappeler ces chiffres, ça peut être utile. Je me permets de

vous relancer, et après cela, je laisserai la parole à Monsieur BOMPARD pour relier quelques observations du chat.

Est-ce que vous pouvez apporter des éclaircissements sur les deux points que je viens de citer ?

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Sur le premier, sur le sujet des fermes pilotes, je ne pense pas qu'il y ait de confusion, en tout cas on n'entretient pas de confusion sur le fait que c'est deux projets séparés. Il y a eu 4 fermes-pilotes qui ont été désignées, il y a notamment évidemment celles dont on parle au large de Groix et Belle-Île, et il y en a en Méditerranée également. Avoir le retour d'expérience d'une ferme-pilote, ça ne veut pas dire qu'on attende qu'elle soit en service, qu'elle ait été démantelée pour lancer après un nouveau parc. Ou alors, on attend 25 à 30 ans, et dans ce cas-là, on a du retard surtout. Le principe de la ferme-pilote, c'est qu'elle puisse, c'est un modèle pilote plus réduit, on va être en avance de phase, elle permettra de capitaliser et d'apporter des éléments de retour d'expérience tout au long du projet qui permettront de nourrir à la fois donc le projet d'éolien flottant au large de la Bretagne, et puis les autres parcs qui sont envisagés quand ils seront décidés le cas échéant. Donc elles permettront de nourrir à la fois les études techniques et environnementales, les études d'impact, la façon dont les éoliennes se comportent en mer, sur les sujets d'exploitation et de maintenance au cours de leur vie, sur les sujets de démantèlement même si on se projette à un horizon beaucoup plus lointain. Donc il y a réellement quand même une plus-value de ces fermes-pilotes à se poursuivre, elles ne sont pas complètement indépendantes, si on a créé des fermes-pilotes, c'est aussi avec l'espoir d'avoir un démonstrateur qui fonctionne parfaitement, des parcs dont on démontre qu'ils fonctionnent parfaitement et qui pourront apporter un certain nombre d'éléments par la suite dans l'optique effectivement d'avoir une filière industrielle. Donc l'articulation me paraît tout à fait cohérente.

J'ai oublié la deuxième question à nouveau, je suis désolé...

M. David PROTHAIS, animateur

C'est Messieurs LE BRUSQ qui demandaient la distance à la côte, des chiffres qu'ils n'avaient pas en tête. Si vous les avez, ainsi que la hauteur des éoliennes. Je crois que c'était des précisions très techniques. Si vous pouvez les fournir ou les envoyer...

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

La hauteur des éoliennes, l'ordre de grandeur qui a été donné était le bon, je ne sais pas si éventuellement Bertrand, tu voudras compléter. Après, sur les distances, on sera plus, c'est ce qui était indiqué tout à l'heure, on est à plus de 15 km de Belle-Île, plus de 25 km de Groix, et à peu près ou un tout petit peu plus de 30 km de Quiberon, et environ 40 km de Lorient.

M. David PROTHAIS, animateur

Monsieur DURIN, peut-être un complément.

M. Bertrand DURIN, directeur de projet débat public énergies marines renouvelables – DREAL Bretagne

Je confirme parfaitement les propos de Nicolas, mais les chiffres qu'on annonce, ce sont les distances de la zone d'étude depuis les points. Ce n'est pas la distance in fine des parcs. On a bien une zone de 130 km² à l'intérieur de laquelle on va construire un parc qui occupera peu ou prou 50 km². Et donc il y a quand même des marges, justement, c'est tout l'intérêt de l'étude de dérisquage de voir quelles sont les possibilités. Donc in fine, les machines seront probablement à des distances supérieures à celles qui sont aujourd'hui annoncées, sauf si les parcs étaient collés à la frontière, vous l'aurez compris.

Et donc, concernant le devenir des parcs-pilotes, il me semble que Nicolas a répondu. Je ne crois pas qu'il y avait d'autres questions en suspens.

M. David PROTHAIS, animateur

Je vais demander aux équipes, moi, il me semble effectivement que vous avez répondu, en tout cas à une grande majorité des questions posées. Je voulais passer la parole à Jean-Pierre BOMPARD pour relier deux questions du chat, puis à Élodie MARTINIE-COUSTY de la FNE qui a levé la main, et enfin à Monsieur LE BRUSQ également qui relevé la main.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Sur les questions que j'ai notées, Bretagne Vivante pose une question qui est la suivante :

« Si le résultat des études environnementales à venir s'avère être très mauvais dans la zone retenue par le maître d'ouvrage, un nouveau choix de la zone d'étude pourra-t-il être envisagé ? »

C'est une question, quand on fait des études, il faut qu'elles servent à quelque chose. Sinon, on ne fait pas d'études, on est bien d'accord. Ça, c'est le principe. Et vous avez une étude, enfin vous avez une question aussi, il y avait une question sur les 120 euros, mais il y a eu des éléments de réponse, donc je ne vais pas revenir sur le sujet, mais sur la question d'EOLFI, il y a une question de Marie-Christine, je ne connais pas le nom :

« Si nous n'attendons pas de résultats de ces fermes-pilotes et que les travaux sont actés et lancés par le lauréat, à quoi servent évidemment ces fermes pilotes ? »

Donc à chaque fois, on a ce problème posé par beaucoup de participants au débat public, c'est-à-dire de la prise de décision avant d'avoir tous les éléments qui permettent de fonder la décision. Je résume les propos d'une partie du chat, d'une partie des débats auxquels, en tant que CPDP, que nous avons animé.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre. Je vais proposer à la maîtrise d'ouvrage de réagir sur ces deux éléments. Sur EOLFI, il me semble que Monsieur CLAUSSET, vous avez donné des éléments, des premiers éléments de réponse. Mais effectivement, Jean-Pierre BOMPARD propose d'ouvrir un peu plus largement le propos sur la question de la temporalité entre la décision, les études et tout le processus décisionnel qui mène jusqu'à la réalisation de ces projets. Est-ce que vous pouvez apporter un éclaircissement sur ce point, et notamment sur les études environnementales soulevées par Bretagne Vivante ? Merci.

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Alors, sur les études environnementales, et ça a été un point qui a été abordé tout au début de cette présentation par Bertrand, on a une méthode qu'on va qualifier d'entonnoir, on est sur une zone encore qui est plus large par rapport à la zone finale sur laquelle sera implanté le parc. Et donc les études sont menées sur cette zone plus large, afin de déterminer encore une fois au sein de cette zone les zones de moindre impact, au regard de toutes les études bibliographiques et de toutes les données déjà disponibles, on a effectivement, et c'est ce qui a été présenté au travers de l'ensemble des cartes qu'on vous a projetées, on a choisi déjà une zone sur laquelle on avait identifié que l'impact était moindre. Donc au regard de ces éléments, on espère, et on en est convaincu, qu'on arrivera à une zone sur laquelle, en mettant en place des mesures « éviter, réduire, compenser », sans préempter évidemment des résultats des études, mais on a bon espoir qu'au regard des données dont on dispose déjà, qu'on pourra identifier une zone permettant d'implanter ce parc tout en étant dans l'état de l'art sur les sujets environnementaux. Si à la fin il s'avérait qu'aucun endroit possible dans cette zone-là n'est possible, évidemment, il y aura des interrogations qui se poseraient.

Sur la question purement juridique de savoir si on peut choisir une nouvelle zone, je ne sais pas. S'il s'avérait qu'on ne pouvait pas du tout le faire dans cette zone-là, il faudrait qu'on regarde quels sont exactement les éléments et les procédures qu'il faudrait enclencher. Mais encore une fois, au regard de toutes les données dont on a bien entendu qu'elles n'étaient pas forcément jugées suffisantes par l'ensemble des parties, mais elles sont quand même existantes, et c'est la démarche qui sera réalisée dans le principe de réduction progressive de la zone, des études qui seront menées et de l'évaluation et de l'autorisation environnementale pour le lauréat.

Et sur le sujet de la temporalité, je ne vais pas prendre beaucoup plus de temps, j'ai essayé d'apporter les réponses qu'on pouvait vous fournir. Sur le fait qu'effectivement, encore une fois, si on veut attendre d'avoir l'intégralité du retour d'expérience, ça veut dire qu'il faut attendre 25 ans. On a aussi entendu dans le débat qu'on trouvait qu'on était en retard sur un certain nombre de sujets, notamment l'éolien en mer. On peut attendre d'avoir un retour d'expérience complètement exhaustif de toutes les étapes, y compris celles qui n'interviendront pas avant 20 ou 25 ans, mais on aura raté quelque chose. Le fait est qu'à partir du moment où on a quand même quelques années d'avance entre la ferme-pilote et la ferme commerciale, chaque étape viendra alimenter, chaque étape passée par la ferme-pilote viendront alimenter de façon certaine un certain nombre d'éléments dont on a besoin

pour la ferme commerciale. Donc on est convaincus et persuadés qu'on a toujours, que l'existence de cette ferme-pilote a toujours un intérêt, de ces fermes-pilotes, a toujours un intérêt.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de cette intervention et de cette réponse. Je vais proposer à Élodie MARTINIE-COUSTY de FNE, France nature environnement, de bien vouloir intervenir. Elle a levé la main, je vous invite à activer votre micro.

Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, France Nature Environnement

C'est fait. Merci, merci beaucoup de me donner la parole. Je voulais m'excuser d'avoir dû vous quitter pendant une petite trentaine de minutes justement pour répondre à une interview sur l'éolien en mer en face un farouche opposant. Et c'était assez intéressant.

Donc moi, je voulais juste parler du choix de la zone. Le débat a permis de mettre en évidence énormément de points qui font vraiment débat. La question des paysages était, pour la première fois, correctement traitée dans ce débat, avec les points de vue, avec vraiment la prise en compte des sites classés de Belle-Île, de Groix, etc. La question de la pêche a été, je crois, très bien entendue. Voilà. Et on se retrouve avec un choix de zone, et bien sûr la question environnementale qui est cruciale, on se retrouve avec une zone qui est en plein milieu de la patate proposée comme macro zone, je pense pour ne fâcher personne, à la fois dans la zone exclusive économique, et puis un bout dans la zone des 12 milles, et avec un tout petit carré ridicule où il faudra vraiment prendre en compte les enjeux paysagers. Donc moi, j'ai l'impression quand même que le choix qui est fait ne répond en rien, malheureusement, j'en suis désolée, à toutes les remarques et les remontées de l'ensemble des publics qui se sont exprimés. J'en suis très triste, parce que vous savez que FNE est favorable à l'éolien offshore, que l'éolien flottant nous permet un éloignement de la côte qui est bien plus important que l'éolien posé, qui est déjà dans certains endroits entre 23 à 30 km des côtes, et là, on est à peine à 30 km des côtes. Voilà.

Et surtout, on ne voit pas comment la maîtrise d'ouvrage va imposer l'éolien flottant comme étant la technologie que la France est la seule à développer aujourd'hui, comme étant une technologie plus intéressante que les autres. Donc moi, j'ai l'impression quand même que là, la réponse de la ministre est un peu ratée, alors que ce débat a été très intéressant et que la restitution qui en est faite a été parmi une des meilleures restitutions. Et je pense aussi que quand on a travaillé sur tous les parcs éoliens posés ou flottants, et qu'on voit aussi ce qui a été fait dans les choix par exemple en Normandie, là, on a eu une réponse de la ministre qui était correcte par rapport aux attendus du débat et à l'expression de chacun.

Donc je suis très étonnée du choix de cette zone, et je pense que les énergéticiens qui répondront à l'appel d'offres feront en sorte d'aller le plus au large possible, parce qu'eux, ils ont parfaitement compris où était leur intérêt dans cette affaire. Donc je pense que les recours juridiques, ils craignent ce genre de choses, et ils iront le plus loin possible. Mais je trouve ça dommage que la DGEC n'ait pas poussé pour qu'on aille le plus loin possible, et qu'on mette justement en valeur l'éolien flottant français comme étant une technologie qui permettait quand même d'aller assez loin en mer, comme ce sera le cas ailleurs.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci pour votre intervention. Avant de donner la parole à la DGEC, je vais proposer de prendre des prises de parole supplémentaires. Monsieur LE BRUSQ, je vous invite à être concis, vous êtes déjà un petit peu intervenu. Peut-être une prise de parole rapide. Et après, Monsieur PAHUN, j'espère ne pas écorcher votre nom.

Monsieur LE BRUSQ, vous avez baissé la main. Ah non, vous êtes là.

M. LE BRUSQ, Vigies de la côte des Avens — Finistère Sud

Très rapidement, pour rebondir sur ce que disait très pertinemment cette dame de Belle-Île, et pour reprendre ce que vient de dire la personne de Nature Environnement, effectivement, c'est le premier projet réel en France de l'éolien flottant qu'on pourrait escompter mettre plus loin [inaudible]. Mais en matière de retour d'expériences, excusez-nous, en France, il n'existe pas, mais il existe en Europe. On ne parle pas des États-Unis, bien entendu, où c'est très exponentiel, mais en Europe, c'est-à-dire en Angleterre, où après avoir mis pas mal d'éolien offshore, entre guillemets offshore, au bord des côtes anglaises, ils en sont au large du Yorkshire à les mettre à 90 km, justement par retour d'expérience. On peut aussi parler du Danemark, on peut aussi parler de l'Allemagne. De leurs points

de vue, le retour d'expérience existe. Il faut cesser d'être hexagonal. On est en Europe, n'est-ce pas, et là, nous vous parlons de Moëlan-sur-Mer, on est bien bretons, bien localisés, mais pensons plus large. Et en matière de large, essayez d'être davantage offshore si vous maintenez vos projets. Voilà le but de notre intervention. Donc Moëlan-sur-Mer.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je vais passer la parole à Jimmy. Je choisis votre prénom de peur d'écorcher votre nom. Allez-y.

M. Jimmy PAHUN, Député MODEM — Deuxième circonscription du Morbihan

Bonjour, je voulais vous saluer tous, il y a quand même 160 personnes présentes au débat. Saluer la présidente JOUANNO, saluer Laurent PAVARD également, et puis vous remercier à tous de votre travail. Remercier les pêcheurs, quand même, qui ont quand même accepté qu'une grande partie de la zone sorte de la bande des 12 milles. Donc ça, c'est quand même quelque chose de très important. Donc ils acceptent le fait que les éoliennes s'éloignent, qu'elles aillent vers la zone que souhaitaient un peu les industriels.

Je me bagarrerai quand même, comme l'a dit tout à l'heure Madame FERRAS, pour que cette zone soit quand même le plus éloignée de Belle-Île. Et demain matin, j'ai fait partir un communiqué de presse en tant que député de la circonscription qui est la plus impactée par ce projet, ce projet qui doit quand même chauffer, je crois, 500 000 foyers à terme avec une Bretagne qui est totalement dépendante en termes d'énergie, et un surplus d'énergie qui, j'espère, nous permettra de faire de l'hydrogène. Je me bagarrerai vraiment pour qu'à minima, cette zone soit, que la première partie se fasse peut-être dans les zones 9 et 10 qu'avaient proposés les pêcheurs. Ça correspond à peu près à cette zone qui est au-delà des 12 milles qui était équidistante de Groix et de Belle-Île. Et je n'ai pas vu, alors, peut-être que j'ai loupé, il y avait, dans vos plans, les distances qu'il y avait des différentes pointes de Quiberon, de Groix, de Belle-Île. Et si on peut le remettre, et si on voyait le point d'atterrissage commun entre Belle-Île et Groix, on verrait que là, on serait quand même à des distances quand même très raisonnables de Belle-Île. Donc vraiment, je me bagarrerai pour que ça aille au moins jusqu'à cette bande-là. Voilà, merci à tous, et puis merci pour ce débat.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci de ces interventions qui reviennent sur le choix de cette zone et la décision de la ministre. Est-ce que côté maîtrise d'ouvrage, donc Monsieur CLAUSSET, vous avez des éléments à partager en réaction ? Est-ce que vous souhaitez que je reprojette éventuellement...

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Il me semble qu'on n'avait pas de carte qui identifiait précisément les distances de l'enveloppe de la zone par rapport aux différentes îles.

Mme Élodie MARTINIE-COUSTY, France Nature Environnement

Si, je l'ai trouvée dans votre document que Madame Hermine DURAND a envoyé dans le chat.

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Oui, mais elle n'est pas dans la présentation qui a été projetée.

M. David PROTHAIS, animateur

Tout à fait.

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Ce sera peut-être plus difficile pour l'animation de projeter...

M. David PROTHAIS, animateur

On va se préparer, mais allez-y. Je vous invite à poursuivre, on va essayer de la projeter.

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Je voulais apporter un complément sur les propos qui ont été tenus par le FNE tout à l'heure sur le fait qu'on n'est pas les seuls sur l'éolien flottant. Pour l'instant, on a un petit peu d'avance, si on attend trop, et le trop ne se compte pas en dizaine d'années, mais simplement en années, il y a quand même un certain nombre de pays qui avancent dans ce sujet-là, ce qui est aussi le signe qu'on a peut-être raison de s'y intéresser, et qu'il faut qu'on continue nous aussi. Mais si on attend, on va aussi laisser passer notre chance. Effectivement, le Royaume-Uni et l'Écosse notamment commencent à y aller, la Chine, les États-Unis sur l'éolien flottant. Donc c'est vraiment quelque chose aussi sur lequel il faut qu'on se lance rapidement si on veut avoir une chance de se démarquer au niveau mondial.

Sur les retours d'expérience qu'il y a sur les autres pays, oui, effectivement, il y a un certain nombre de pays qui sont en avance, et qui ont des développements beaucoup plus massifs que nous sur l'éolien en mer, évidemment le Royaume-Uni et puis certains pays nordiques. Il y a un certain nombre de facteurs, notamment le fait, il y a un cadre à chaque fois national qui diffère et qui peut être plus favorable éventuellement pour ces pays. Il y a des sujets aussi sur les fonds marins qui permettent un développement plus facile de l'éolien posé dans certains pays, ce qui n'est pas le cas notamment au large, sur la zone qu'on considère où on a déjà des fonds relativement profonds. C'était quelques éléments que je souhaitais apporter en précision sur ce qui a été dit.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Il est 20 heures, on approche de la fin de cette réunion. Nous cherchons toujours la carte parce que c'est vrai qu'elle n'était pas dans votre présentation. On ne l'a pas sous la main, on fait appel aussi à la sagacité collective, si jamais quelqu'un a la carte sous la main, on peut la projeter.

Je vous propose qu'on prenne éventuellement encore quelques observations, soit dans le chat, Jean-Pierre, je ne sais pas si vous avez repéré d'autres choses qui pourraient être relayées, ou s'il y a encore quelques mains levées. Je n'en vois pas. Sinon, je vais vous proposer de clore cette réunion en temps et en heure pour essayer de garder le timing.

Jean-Pierre.

M. Jean-Pierre BOMPARD, membre de la Commission particulière du débat public

Sur le chat, on tourne sur ces questions-là, donc les questions qu'ont été soulevées sur la distance, les questions qui ont été soulevées sur la temporalité, qui est une vraie question posée par toute une série d'intervenants. C'est vrai. Alors, je n'ai pas de jugement à porter sur l'échéance à 25 ans, une recherche à 25 ans, c'est une recherche qui prend beaucoup de temps, quand même. Là, je pense qu'on est dans des délais inférieurs à 25 ans, mais ce n'est qu'un jugement strictement personnel qui n'engage pas la Commission particulière. C'est l'avis d'un ancien chercheur.

Je crois que ce qui apparaît quand même beaucoup dans tout ce débat, c'était la bonne volonté des uns et des autres. Moi, je tiens, pour avoir participé de A jusqu'à Z avec tous nos amis de la Commission, à la bonne volonté, c'est-à-dire qu'il n'y a pas une position qui est une position dogmatique sur le sujet. Il y a de véritables interrogations, et sur un sujet de cette nature-là, à de véritables interrogations, il faut de véritables réponses et pas trop d'incertitudes dans les réponses. Bon, après, chacun se fera une opinion. Nous, nous avons fourni notre bilan, nous avons vu vos réponses. La CNDP se prononcera le 2 juin sur le dossier tel qu'il est à l'heure actuelle présenté, mais je crois que ce dossier est bien posé.

Est-ce qu'il n'y avait d'autres marges de manœuvre ? C'est des questions qui sont posées par les uns et par les autres. Peut-être qu'à des moments donnés, une pensée technique peut s'ouvrir aussi au doute. Bon. Donc toutes les questions que je lis dans le chat sont de cette nature-là, à chaque fois en disant : « Est-ce qu'on a vraiment exploré tout ce qu'on pouvait explorer ? ». Voilà, je résume les questions générales que je vois apparaître dans le chat.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Jean-Pierre. Je tiens à rappeler que de toute façon, vos réactions sur le chat sont archivées et seront rendues publiques au même titre que les archives vidéo de cette réunion.

Je vois deux mains levées à ce stade. Il y a François SERMIER, puis Armand QUENTEL du Comité des pêches. Je vais leur passer successivement la parole. Si vous voulez bien, Monsieur SERMIER.

M. François SERMIER

Oui, bonjour. Je voulais juste mentionner que j'étais un peu surpris de voir que la CPDP avait éliminé en fait les cartes concernant l'impact environnemental, parce qu'effectivement, on ne connaissait pas trop l'état de l'environnement, parce qu'on avait un effet réverbère. En fait, on savait où on avait mesuré, et on ne savait pas là où on n'avait pas mesuré. Et en particulier par exemple aujourd'hui, on ne sait toujours pas répondre à la question de savoir s'il aura un effet récif ou pas.

Et j'ai vu que dans les arguments de la maîtrise d'ouvrage pour le choix de la zone, en fait, on a ressorti des cartes d'impact environnemental qui ont été absolument délibérément et sciemment, et à mon avis à juste titre, éliminées du rapport de la CPDP. Voilà, c'était juste pour faire remarquer cette chose.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, c'est bien noté. Je passerai la parole, je pense, à Monsieur PAVARD sur ce point. Monsieur QUENTEL ?

M. Armand QUENTEL, Comité national des Pêches

Merci beaucoup. J'ai apprécié certains propos quand même vis-à-vis de la non-prise de position dogmatique. Pour la pêche, ça a été très difficile, et c'est une réflexion qui a été entamée depuis bien avant qu'il y ait ces travaux au sein de la CNDP. Enfin, de la CPDP particulièrement. Pour nous, c'est évident qu'on s'appuie, je l'ai inscrit dans le chat, d'ailleurs, sur les recommandations et surtout les orientations du document stratégique de façade sur lequel on a contribué, et qui met très clairement en avant le bien-être et l'emploi qui sont reconnus objectifs premiers de la transition écologique. Maintenant, si c'est pour s'entendre dire qu'on sera sous la dépendance, que ce soit l'extraterritorialité du droit d'un pavillon quelconque qui aura la main sur le projet, et qu'il n'y a pas de critères suffisamment discriminants dans le choix de la hiérarchie des éléments du cahier des charges, suffisamment de critères discriminants pour l'emploi, pour le retour sur le territoire, il est évident que perdants pour perdants, ce sera une opposition formelle. Soyons clairs.

Maintenant, j'aimerais bien aussi que pour le prochain projet, parce qu'il y aura certainement une autre consultation pour la partie 500 MW, enfin, jusqu'à 500, dans ces cas-là, il faudra intégrer certainement, à moins que le paysage institutionnel ne change, le ministère de la Mer qui est en charge de la planification. Parce que les projets, que ce soit nationaux ou européens, ne parlent pas de 1 ou 2 GW, mais plutôt de 30 voire plus sur nos eaux. Alors là, c'est un gros projet, il faudra en avoir une approche plus globale, parce qu'on a, la pêche à des droits de cueillette sur la mer. S'il n'y a plus du tout de territoires pour aller les chercher, ces quotas, ce n'est même plus la peine. Et là, pour le coup, ce sera une opposition.

Et pour RTE, je viens de regarder les résultats sur les 500 TW qui ont été produits en 2020 dans votre rapport, eh bien effectivement, il y a pratiquement 11 % du total qui sont des EMR. Et pour la petite histoire, l'éolien qui n'est que terrestre, principalement maintenant, représente 8 % et a dépassé ce qui est d'origine thermique fossile. Donc là, pour le coup, c'est un élément qui fait qu'on a accepté, effectivement, d'entrer dans ce débat sans dire qu'on était pour au contraire. Mais il faudra se plier, c'est une décision qui pour le coup sera tout à fait démocratique, car portée par la majorité de tous les contribuants.

Voilà, je vous remercie beaucoup en tous les cas pour la qualité des échanges, et surtout l'écoute que vous avez pu avoir au sein de la Commission particulière. Merci beaucoup.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur QUENTEL, qui précise le cadre de l'intervention du Comité des pêches dans ce débat. Il y avait une question sur les cartes environnementales que la Commission a présentées tout à l'heure. Monsieur PAVARD, il me semble que la question portait que vous les auriez éventuellement écartées du débat. Je crois comprendre que ce n'est pas du tout la vocation du débat d'écartier de telles données, mais plutôt de les présenter comme étant des données non discriminantes. C'est ce que j'ai compris de votre intervention, et c'est ce que j'ai compris de la question. Est-ce qu'éventuellement, vous voulez rajouter un mot ?

M. Laurent PAVARD, président de la Commission particulière du débat public

Je peux, effectivement. Le débat a consacré trois réunions aux questions environnementales, donc ce n'est pas un sujet qui a été écarté ou mis sous le tapis. Il a été approfondi, mais il a été approfondi dans la mesure des données qui ont été mises à disposition par la maîtrise d'ouvrage. Et donc ces données se sont révélées comme assez limitées, et ne permettant pas d'orienter un choix pour le

zonage ou le choix de la zone. Donc aujourd'hui, j'en ai parlé de façon très succincte parce que c'était plus le temps de la maîtrise d'ouvrage que le temps de la Commission particulière, donc j'ai été assez elliptique là-dessus, mais si vous vous reportez à la fois aux comptes rendus des réunions, aux verbatim ou aux autres comptes rendus écrits, vous verrez que l'aspect environnemental a été traité en profondeur.

Nous n'avons pas écarté du tout ces cartes-là, c'est simplement un constat qui a été fait par la Commission, et surtout par le public, d'ailleurs, qu'on pouvait difficilement orienter un choix de zonage au vu des données qui ont été mises à disposition par la maîtrise d'ouvrage. Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci. Je ne sais pas si Monsieur CLAUSSET, vous voulez réagir également aux propos de Monsieur QUENTEL, ou si vous avez des observations. On arrive vers la fin de cette réunion, je vais vous proposer de la clôturer là, dans les minutes qui suivent, car il est déjà 20h10, je ne voudrais pas trop dépasser. Donc je ne sais pas si vous avez un dernier mot, avant de passer la parole à Monsieur PAVARD et Chantal JOUANNO pour la clôture de ce temps d'échanges ?

M. Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables — DGEC, ministère de la Transition écologique

Sur le sujet des études environnementales, on a évidemment entendu la demande. Et je souhaiterais réaffirmer que ça fait partie intégrante de la décision, qu'il y a des études qui vont être menées et qu'on contribue à l'acquisition de ces connaissances qui sont indispensables. C'est une question qui est posée pour ce parc, c'est une question qui est posée pour l'ensemble des projets, et ça intègre aussi les démarches de plus long terme et de planifications qui ont été abordées. On avait besoin d'acquisition de connaissances, et on poursuit tous, je pense, et pour lequel, je ne sais pas si c'est nécessaire de le rappeler, mais on souhaite en tout cas le faire.

M. François SERMIER

Je voudrais juste préciser que...

M. David PROTHAIS, animateur

Attendez, Monsieur SERMIER, excusez-moi, je me permets de garder le fil, je vois qu'il y a encore deux mains levées. Donc effectivement, je vais vous passer la parole ainsi qu'à Monsieur JOUNEAU. Voilà, puisque quand j'ai annoncé la fin de la réunion, il y a plusieurs mains qui se sont levées. Donc je vous propose, si ça ne dérange pas l'assemblée, de prolonger de quelques minutes pour prendre votre intervention et celle de Monsieur JOUNEAU.

Allez-y, Monsieur SERMIER.

M. José JOUNEAU, Président du Comité régional des pêches Pays de la Loire

Oui, bonsoir à toutes et à tous...

M. François SERMIER

Je voudrais répondre à Monsieur PAVARD.

M. David PROTHAIS, animateur

Oui.

M. François SERMIER

Je ne reprochais pas du tout à la CPDP de les avoir écartées, au contraire. Je disais en effet ce que vous avez dit, c'est qu'elles n'étaient pas discriminantes. Et ce qui m'étonne, c'est que justement aient été utilisées ces cartes-là, et que vous venez de dire effectivement, et c'était ma position, qu'elles ne permettaient pas de dire grand-chose, et on les a vues utilisées. Mon étonnement porte sur le fait qu'elles ont été utilisées pour cerner et aboutir effectivement au centre de la zone. Voilà.

M. David PROTHAIS, animateur

D'accord, excusez-moi, j'ai mal interprété votre question, et du coup, je l'ai mal relayée à Monsieur PAVARD. Vous m'excuserez de cette imprécision.

Je vais proposer à Monsieur JOUNEAU de prendre la parole.

M. José JOUNEAU, président du Comité régional des pêches Pays de la Loire

Merci de me donner la parole. José JOUINEAU, Président du Comité régional des pêches Pays de la Loire. Moi, je tiens à remercier la CPDP justement de nous avoir associés, et ça presque contre vents et marées, aux débats. Parce que je pense que quand on parle de débat, c'est un projet interrégional, surtout quand on passe le cap des eaux territoriales. Je crois qu'on est dans un contexte que nous pouvons déplorer aujourd'hui, le contexte du moment et les annonces ministérielles telles qu'elles ont été faites. Je pense qu'on est un exemple actuellement en cours, on a quand même deux parcs éoliens qui sont en cours, un en cours de construction et l'autre où on arrive vraiment au bout de l'exercice sur les levées de risque. La concertation, ce n'est pas une vue de l'esprit, c'est une réalité. C'est-à-dire que soit ça se fait avec les acteurs, soit ça se fait contre. Aujourd'hui, malheureusement, je pense que nous avons une vision très politique des choses et très maladroite dans un contexte où comme tout le monde le sait, samedi, il va certainement y avoir un grand ramdam à Saint-Brieuc. Ça ne fait pas unanimité au sein de la pêche, il faut bien le savoir. Et aujourd'hui, ceux qui ont les mains dans le cambouis, c'est ceux qui essaient que ça se passe le moins mal.

Je pense que tout le monde comprendra ce que je veux dire, on ne va pas en faire des caisses, on a l'habitude de parler, je pense qu'on a déjà très largement contribué justement à l'élaboration et apporté notre pierre à la transition énergétique. Je rappelle que Floatgen est en région Pays de Loire, on sait ce que c'est, l'éolien flottant. On a des retours des gens des digues tous les jours. C'est un projet qui [inaudible] ce que doit être une éolienne normale. Je pense que tout le monde comprendra qu'il vaudrait mieux discuter, apaiser un peu le débat, entendre les uns les autres, et surtout ne pas faire de grandes annonces ministérielles qui en fin de compte déboucheront, je pense, sur un flop. Ce serait dommage.

Merci à tous.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, Monsieur JOUINEAU. Je vous propose, comme je vous l'avais dit, il est 20 h 13, de terminer cette réunion qui fait encore état de la richesse de vos échanges et des points de vue que ce projet peut soulever.

Je vais passer la parole à Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale, pour un dernier mot.

Mme Chantal JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public

Merci, merci David. Effectivement, les débats étaient très riches et passionnants. J'ai vu quelque part dans le chat des personnes qui s'interrogeaient sur le débat et son utilité. Toute l'utilité du débat, nous, on est neutre. C'est-à-dire qu'on n'est pas là pour orienter les décisions dans un sens ou dans un autre, on n'est pas partie prenante. Mais toute l'utilité du débat, c'est de donner au public un maximum d'informations. Il y a plus de 110 000 personnes qui ont reçu le dossier d'information sur le projet, et de leur permettre de s'exprimer, et donc d'éclairer le décideur.

Il y a beaucoup de choses qui ont été dites sur les points de controverse, sur les points de flou qui méritent des précisions, des propositions aussi pour que la rédaction du cahier des charges soit faite avec le public et pas dans des bureaux. Et donc ce qui est important aussi de savoir aujourd'hui, c'est que ça se poursuit. Demain, il y a la suite de la concertation. Il y aura des moments forts. Je pense que le moment du cahier des charges est un moment très fort, le moment de publication des études. Il y aura des garants pour veiller justement à ce que l'information ne reste pas en chambre, et qu'elle soit bien diffusée à tout le monde et que le débat puisse se poursuivre. Il y aura toujours ce souci que les responsables du projet répondent, je voudrais remercier quand même les représentants de RTE, de la DGEC, de la région, Monsieur CLAUSSET qui s'est beaucoup exposé aujourd'hui. Je pense qu'il a assumé une responsabilité importante. On aurait aimé que le directeur général soit présent, on aurait aimé que peut-être même les politiques soient présents pour ces choix qui sont des choix fondamentalement politiques, et il est important qu'ils en rendent compte face au public et qu'ils entendent toutes ces choses. Donc c'était un moment très important, et on reste nous extrêmement vigilants pour que les débats se poursuivent.

M. David PROTHAIS, animateur

Merci, merci à tous. Je vais finir cette réunion en vous rappelant qu'il y a un formulaire d'évaluation du débat qui est disponible via l'adresse suivante, ou via le QR code qui est projeté actuellement sur votre écran. On vous invite tous à le remplir pour nourrir la Commission nationale du débat public dans son travail d'organisation de débats qui portent sur d'autres projets, sur d'autres territoires également.

Je vais vous souhaiter une bonne soirée en remerciant toutes les équipes techniques à nos côtés qui ont permis à cette réunion de se tenir avec près de 160/170 participants dans les temps forts. Voilà, on est encore 120, donc merci à toutes et tous et à très vite pour la suite des discussions sur ce projet et sur ce débat. Au revoir.